

CEFEDM RHÔNE-ALPES

DOSSIER D'HABILITATION

POUR LA DÉLIVRANCE

DU DIPLÔME D'ÉTAT

DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

défini par
le décret du 28 Avril 2011
et
l'arrêté du 5 Mai 2011

- Mai 2011-

SOMMAIRE

Préambule	p. 5
Présentation générale de la formation	p. 7
Principes de fonctionnement de la formation	p. 8
Plan de la formation	p. 11
Présentation de l'institution	p. 13
Statuts de l'association	p. 15
Instances de gestion	p. 19
Equipe dirigeante	p. 20
Budget prévisionnel	p. 21
Equipe administrative	p. 22
Organigramme	p. 23
Description des locaux	p. 24
Présentation détaillée de la formation	p. 27
Organisation et contenu des enseignements	p. 28
Organisation du concours d'entrée	p. 41
Disciplines, domaines et options au titre desquels est sollicité le diplôme	p. 42
Articulation de la formation conduisant au DNSPM et de la formation au DE	p. 43
Convention pour des partenariats de formation	p. 44
Convention pour les stages pratiques de pédagogie	p. 46
Liste et qualification des enseignants constituant l'équipe pédagogique « interne »	p. 49
Liste et qualification des « professeurs référents »	p. 52
Modalités de recrutement	p. 57
Effectifs d'étudiants	p. 58
Informations sur les coûts de formation	p. 62
Modalités d'orientation et de positionnement des candidats à l'entrée en formation	p. 63
Règlement intérieur	p. 65
Règlement des études	p. 70
Conseil des études	p. 75
Suivi de l'insertion professionnelle des étudiants	p. 76
Mise en œuvre de la procédure de VAE	p. 77
ANNEXES	p. 79
I - Charte des études au Cefedem Rhône-Alpes	p. 80
II - Dispositif de « professeur référent »	p. 82
III - CV complets des enseignants	p. 87

PRÉAMBULE

Depuis sa création en 1990, le Cefedem Rhône-Alpes a développé un projet de formation original, conforté et développé en 2000 à l'occasion de l'ouverture à l'ensemble des esthétiques musicales pratiquées, projet fondé sur une dynamique de recherche et de création : non pas formation *à* la recherche et *à* la création, mais formation *par* la recherche et *par* la création.

Une formation qui s'appuie sur la recherche et la création comme vecteurs par lesquels les savoirs sont convoqués, mis en œuvre, interrogés.

Une formation qui permet à l'étudiant de s'investir dans des travaux et projets dont il est le maître d'œuvre : acteur de sa formation, découvreur des savoirs qui lui font défaut, inventeur de sa pensée musicale et réflexive.

Une formation qui offre aux étudiants outils, espace et encadrement pour rechercher ce qui fait leur identité de musicien, découvrir leur nouvelle identité d'enseignant, créer leur nouvel espace d'artiste et de médiateur au sein duquel évoluer en cohérence, afin de s'inscrire dans la perspective d'un métier qui est sans cesse en évolution.

Une formation réellement centrée sur l'étudiant, qui s'attache autant à lui offrir le temps et la possibilité de se construire qu'à évaluer cette construction, qui s'attache autant aux réalisations de l'étudiant qu'au regard que celui-ci projette sur son travail, une formation donc qui s'attache au moins autant au processus qu'au résultat de ce processus.

Dans cette logique, la formation proposée apporte une évolution à celle qui était développée jusqu'à présent : une évaluation des travaux des étudiants par le seul contrôle continu. Par cette possibilité, cette formation poursuit son développement et atteint une pertinence et une cohérence de mise en œuvre que ne permettait pas complètement l'arrêté de 1992. L'évaluation continue permettra ainsi à l'équipe pédagogique de prendre en compte sous un même regard l'ensemble du processus de formation : des premières questions à leur aboutissement, des premières mises en œuvre à leurs résultats, des premières hypothèses au regard conclusif et réflexif porté sur celles-ci, avec une attention possible à toutes les évolutions intermédiaires, et ce quels que soient les contenus et dispositifs de la formation.

Un contrôle continu qui ne saurait être conçu comme un repli sur l'institution et ses formateurs, attitude qui serait en totale contradiction avec la nécessité de toute formation supérieure d'établir un lien avec le milieu professionnel, de rester en phase avec ce monde qui s'invente en permanence. Bien au contraire : sur l'axe du « fil rouge » que tend l'équipe pédagogique permanente, viendront se greffer nombre d'avis extérieurs, à différents moments du parcours, en cohérence avec les travaux à réaliser.

Nécessité fondamentale d'ouverture à l'autre, où qu'il soit, nécessité tout aussi importante du regard de cet autre qui nous permet, où que nous soyons, de mieux comprendre ce que nous avons à faire.

Organisation du document

Ce document est organisé de la façon suivante :

La 1^e partie a pour objet de présenter la formation dans ses principes.

Les parties suivantes présentent les informations sur l'institution dans un premier temps puis la formation dans un second temps, dans l'ordre défini par l'article 21 de l'arrêté du 5 mai 2011.

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DE LA FORMATION**

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION

I / Intentions

Le Cefedem Rhône-Alpes a développé sa formation au Diplôme d'Etat autour de plusieurs intentions :

- 1) Le développement de **compétences** pour répondre aux différents rôles que le musicien-enseignant doit jouer aujourd'hui.
- 2) Une formation par **projets**, pour impliquer dès le départ l'étudiant dans un travail d'équipe et de découverte progressive des multiples facettes de l'exercice artistique contemporain.
- 3) Une formation par la **recherche**, par la prospective et le retour réfléchi sur les actions menées, seul ou en équipe, ce qui implique :
 - le développement d'une compétence de formalisation, écrite et orale,
 - la capacité de communiquer aux partenaires de divers niveaux : écoles, collègues, autres pratiques, responsables administratifs et politiques, associations, ...
 - la capacité de se documenter en commençant par la récolte d'informations et de réflexions nécessaires pour les projets, tant artistiques que de transmissions.
- 4) Une formation par la **création**, quelle que soit sa forme - écrite ou orale, composée ou improvisée -, considérée comme un moyen personnalisé de compréhension des mondes musicaux au sein desquels se développent les étudiants, une pratique qui permet d'interroger les théories et les notions qui « définissent » les pratiques artistiques de ces mondes musicaux.
- 5) Une formation par la **transversalité** des pratiques, des esthétiques, des rôles du musicien-enseignant, et des lieux (de production, d'enseignement, de diffusion, d'instruction, ...)
- 6) La mise en œuvre durant la formation de **démarches artistiques** pensées en référence aux contextes humains, sociaux et économiques, et dont les préoccupations musicales et artistiques sont articulées avec celles de la formation à l'enseignement¹.
- 7) Un rôle particulier pour les formateurs qui ne sont pas uniquement des enseignants, mais aussi et davantage **médiateurs** et **ressources** et encadrent la formation comme :
 - Médiateurs, pour mettre en route et assumer la formalisation de projets, suivre les contrats et les évaluer ;
 - Ressources en tant qu'artistes ou experts, assurant ainsi les appuis tant cognitifs que psychologiques ;
 - Coordonnateurs et médiateurs auprès d'autres personnes ressources externes au Centre ;
 - Organisateurs de séminaires d'étudiants où ceux-ci expriment et formalisent leurs travaux tant par le geste musical que par écrit et oral ;
 - Présentant eux-mêmes dans des séminaires leurs propres travaux de recherche ;
 - Assurant les enseignements magistraux.

¹ Ainsi, par exemple, des compétences référencées comme « pédagogiques » pourront être également abordées dans le domaine artistique. Cf note 2 page suivante.

- 8) Des partenaires institutionnels divers, mais au sein d'une équipe "intégrée" de formateurs, afin qu'une cohérence forte soit assurée entre les différents travaux que les étudiants sont amenés à mettre en œuvre dans la formation.

II / Travaux d'étudiants

Les Unités d'Enseignement de la formation sont conçues et organisées à partir des travaux que les étudiants sont amenés à réaliser pendant les deux années d'études.

Les enseignements sont conçus comme préparatoires aux travaux que les étudiants ont à mener, ou complémentaires à ceux-ci pendant les recherches pratiques autant que théoriques qu'ils ont à faire pour réaliser leurs tâches, ou encore comme participation experte aux séminaires qu'animent les étudiants.

Les formateurs sont constitués en équipe. Ils sont garants de la dynamique de la formation et du sens que les étudiants doivent y construire ; ils conçoivent, mettent en route, accompagnent et évaluent les travaux menés par les étudiants en fonction de cahiers des charges.

Ces travaux relèvent soit d'une logique de *production* (un projet matérialisé, selon le cas, par une prestation artistique, une activité d'encadrement/enseignement, la réalisation d'un travail écrit ou sur un support audio, voire audio-visuel ou électronique) soit sont consacrés à l'animation de *séminaires*, menés devant/avec d'autres étudiants.

Plusieurs principes organisent et régulent ces travaux :

1) Plusieurs temps :

- Mise en route : soit par des cours, soit sous forme d'ateliers animés par un ou plusieurs enseignants, accompagnés le cas échéant d'experts invités. Les intervenants s'attachent à présenter les enjeux et à dégager les principaux aspects spécifiques de la tâche ;
- A l'issue de cette première phase, les étudiants mènent des recherches, pratiques et/ou théoriques, au départ de diverses disciplines contributives ;
- Pour finir, l'étudiant, ou le groupe d'étudiants, présente son travail aux autres étudiants, sous différentes formes possibles et en présence du ou des enseignants référents pour ce travail.

2) Le contrat

Plusieurs de ces tâches font l'objet d'un *contrat* élaboré, selon le cas, par chaque étudiant ou chaque groupe d'étudiants et négocié entre les étudiants et l'équipe de formation. Ce contrat est rédigé après la phase initiale ainsi qu'après un premier temps de recherches.

3) L'évaluation

Le principe général de la formation reposant sur le trépied recherche/projet/transversalité et les tâches étant pensées comme l'opérateur de la mise en œuvre simultanée de ces trois aspects, la formation opte clairement pour une logique d'évaluation formative.

L'évaluation de la formation est donc basée sur le principe du contrôle continu, celui-ci concernant exclusivement les travaux, eux-mêmes évalués au départ des critères précisés dans les contrats ou cahiers des charges et, le plus souvent, à partir des bilans réflexifs que les étudiants établissent individuellement ou en groupe selon les travaux.

Les enseignants évaluent eux-mêmes ces travaux, seuls ou en équipe ; pour un certain nombre de travaux, l'équipe pédagogique est complétée de personnes extérieures.

La formation insistant sur la nécessité de réaliser l'ensemble des travaux, cette évaluation aboutit à la validation simple de chacun d'eux, par un quitus des évaluateurs signifiant ainsi que le travail est « acquis ».

III / Compétences

Conformément au Décret du 28 Avril 2011 et à l'Arrêté du 5 Mai 2011, la formation au Diplôme d'Etat *développe* les compétences telles qu'elles sont exprimées dans le référentiel de compétences qui est annexé à cet arrêté.

Le Cefedem Rhône-Alpes a développé son projet institutionnel au regard de quatre grandes compétences - ou « attitudes » - qui, pour lui, caractérisent les rôles que doit jouer tout musicien-enseignant :

- Expert
- Médiateur
- Praticien réflexif
- Membre d'une équipe interdisciplinaire

Une compétence s'acquiert progressivement, à travers des actions et des réflexions, exécutées dans des contextes variés et menées au sein de travaux que les étudiants ont à effectuer. Ainsi, les travaux visant simultanément le développement de diverses compétences, certaines des compétences du référentiel cité pourront donc être mises en jeu dans plusieurs travaux aux contextes différenciés, pour en permettre une réelle compréhension et acquisition².

² Citons un exemple :

« Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat » est une compétence qui correspond à une des tâches du domaine pédagogique. Cette compétence est à l'évidence mise en œuvre dans les aspects qui concernent la culture et la pratique pédagogique, mais elle est aussi exigée dans la pratique artistique, notamment par la rédaction des contrats artistiques ; ainsi l'étudiant acquiert cette compétence en se l'appliquant tout d'abord à lui-même ; donc, est aussi mis en œuvre le croisement des domaines artistique et pédagogique.

PLAN DE LA FORMATION

Unités d'Enseignement	Intitulé des travaux et projets	Charge horaire <i>En heures</i>	Enseignement			ECTS
			Coll	Grpe	ind.	
I Projets de réalisation artistiques	Cycles de concerts publics	80	X		X	15
II Cultures et pratiques comparées	Semaines de musique d'ensemble	190	X	X		18
	Pratiques comparées					
	Analyse des procédures comparée					
III Cultures et pratiques spécifiques	Techniques du son	190	X	X	X	18
	Création musicale					
	TD Culture Musicale Spécifique					
IV Travaux de recherches	Séminaires de Recherche en Pédagogie et didactique générales et musicales	210	X	X	X	18
	TD Sciences humaines					
V Artiste Médiateur	Enseignements en responsabilité	90	X		X	18
	Projets sur un territoire					
VI Analyse des pratiques d'enseignements	Enquêtes sur les pratiques d'enseignements	120	X	X		18
	Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble					
VII Mémoire	Mémoire, dossier de fin d'études	20	X		X	15
TOTAL		900				120

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

Arrêté du 5 Mai 2011

**Article 21
1^{er} alinéa**

STATUTS DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA MUSIQUE (CEFEDM)

(Article 21-1°, § 1 et §2)

Le Cefedem Rhône-Alpes, Centre de formation des enseignants de la musique, est une association loi 1901 dont le siège social est : 14, rue Palais Grillet, 69 002 Lyon

Avertissement à la commission d'habilitation

Ces statuts sont ceux en vigueur à la date du dépôt de la demande d'habilitation.

Ces statuts, et notamment son article 13, devront donc être révisés par une Assemblée Générale Extraordinaire qui suivra le résultat de la procédure d'habilitation.

Article 1 : Il est créé, sous la dénomination "association de gestion du Centre de Formation des Enseignants de Musique" (CEFEDM) une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Article 2 : Dans l'attente d'un statut en adéquation avec la prochaine mise en place du plan national sur l'enseignement supérieur, L'Association a pour mission de gérer, les activités du "Centre de Formation des Enseignants de Musique".

Ce centre assure une formation aux diplômes d'État de professeur de musique, aux Certificats d'Aptitude mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication, pour les personnels des établissements dont il assure le contrôle pédagogique, ainsi que la formation continue de ces mêmes professeurs afin de répondre aux objectifs suivants :

- assurer la qualification pédagogique de ses étudiants
- participer à l'harmonisation du dispositif national avec celui des différents pays de la C.E.E.
- et concourir à toute activité de formation pédagogique en rapport avec ses missions.

Article 3 : Le siège social est fixé à Lyon. Il peut être transféré sur décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : L'Association est constituée :

a) de membres de droit, dont la liste est précisée ci-dessous :

- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles au Ministère de la Culture pour la Région Rhône-Alpes, ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée dans le domaine musical, désignée par le Ministre de la Culture,
- Un représentant de l'association des directeurs de conservatoires de la région Rhône-Alpes
- Le directeur du CNSMD de Lyon ou son représentant.
- Le Directeur du Cfmi de Lyon ou son représentant
- Un représentant élu des étudiants de la formation initiale
- Un représentant élu des enseignants permanents du centre
- Un représentant de l'université Lyon 2

b) de douze membres d'honneur au plus :

Toute personne physique ou morale ayant des compétences en matière de musique ou de formation, ou ayant des responsabilités au sein des collectivités locales et ayant rendu des services à l'Association, agréées par le Conseil d'Administration. Leur mandat est de trois ans renouvelable.

Article 5 : La qualité de membre de l'Association se perd :

- a) par décision de l'intéressé notifiée par lettre au Président du Conseil d'Administration.
- b) par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motifs graves.
- c) par cessation des fonctions ayant fondées l'adhésion à l'association.

@

Article 6 : L'Association est administrée par un Conseil d'Administration et par un bureau, responsables devant l'Assemblée Générale.

Article 7 : L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'Association énumérés à l'article 4.

Elle se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée soit à l'initiative du Conseil, soit sur la demande du quart des membres de l'Assemblée Générale.

La validité des délibérations de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration requiert que les questions soient préalablement mises à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par son Président ; il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par un membre titulaire de droit ou par le quart au moins des membres de l'Assemblée.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du conseil d'Administration et sur la situation financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Les membres de l'Association, qui ne peuvent assister aux réunions, peuvent se faire représenter au moyen d'une procuration. Le nombre de pouvoirs est limité à trois par administrateur.

L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à 15 jours d'intervalle au moins. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Pour être valables, toutes les décisions de l'Assemblée Générale doivent être prises lors d'un vote à main levée, à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Le scrutin secret peut être demandé soit par le Conseil, soit par le quart des membres présents.

Le Président et le Secrétaire signent les procès-verbaux faisant état des décisions de l'Assemblée.

Article 8 : L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres de droit et des membres d'honneur.

Article 9 : Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres au scrutin secret son Président.

Article 10 : Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié de ses membres est nécessaire à la validité des délibérations. Si cette proportion n'est pas atteinte, le Conseil est convoqué à nouveau et à 15 jours d'intervalle au moins. Il peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou valablement représentés.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision nécessaire à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs à l'exception des actions qui sont réservées à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice clos, arrête le budget de exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité absolue; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances, que signent le Président et le Secrétaire ou, à défaut, deux membres désignés par le bureau et choisis en son sein.

Article 11 : Les membres du Conseil ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Ils peuvent éventuellement se faire rembourser, sur justificatifs et après approbation par le Bureau, les frais engagés pour le compte de l'Association.

Article 12 : Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau chargé de mener à bonne fin ses décisions et de suivre les actions menées par l'Association.

Le bureau est composé :

- du président du Conseil d'Administration,
- du vice-président
- d'un trésorier
- d'un secrétaire.

Le Bureau est élu pour trois ans. Son mandat est renouvelable.

Le Bureau, comme le Conseil, se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Article 13 : Un conseil pédagogique est institué afin de conseiller la direction du Centre sur ses actions pédagogiques et sur le recrutement des professeurs chargés du tutorat et des professeurs de perfectionnement dans la discipline ; et d'établir des liens avec les institutions d'enseignement de la Région Rhône-Alpes.

Le conseil pédagogique est composé de :

- L'Inspecteur Général chargé de l'Enseignement Supérieur ou son représentant,
- De l'inspecteur en région
- Le Directeur du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon ou son représentant,
- Le Directeur du Conservatoire National de Région de Lyon ou son représentant,

et sur désignation du Directeur du centre :

- Deux Directeurs d'écoles contrôlées (CNR, ENM, EMA) avec lesquelles le CEFEDM a passé une convention pédagogique,
- Un enseignant du CEFEDM,
- Un conseiller pédagogique du CEFEDM,
- Un professeur de perfectionnement instrumental du CEFEDM,
- Un représentant des étudiants du CEFEDM.

Le Directeur du CEFEDM, assiste aux réunions du conseil pédagogique.

Article 14 : L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou, à défaut, par toute personne que désignerait le Bureau à cette fin.

Article 15 : Le Président de l'Association nomme, sur proposition du Directeur de la Musique et de la Danse, un Directeur.

Le Président accorde au directeur toute délégation de pouvoir nécessaire à l'accomplissement des missions confiées à l'Association.

Article 16 : Accueil au sein du personnel de l'association d'agents fonctionnaires.

L'association a la faculté d'accueillir en son sein des agents fonctionnaires de l'état ou de collectivité territoriale. Ces agents peuvent être mis à disposition, être en position de détachement ou de mobilité ou de toutes autre position conforme à leur statut d'origine ».

Article 17 : Les dispositions particulières non prévues dans ces statuts, les modalités du fonctionnement de la structure pourront faire l'objet d'un règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration et soumis pour information à l'Assemblée Générale.

Article 18 : Les ressources de l'Association sont les suivantes :

- subventions de l'État
- subventions des Collectivités Territoriales
- produit des rétributions perçues pour service rendu et toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Article 19 : L'Association est soumise au contrôle financier de l'État institué par les décrets du 30 octobre 1935 et du 2 mai 1438 et par l'ordonnance n°58896 du 23 septembre 1958 (article 31) relative au contrôle financier des associations recevant des subventions de l'État.

Article 20 : L'assemblée générale désigne un commissaire aux comptes. Conformément aux dispositions de la circulaire n°1-B-142 du 1er^o février 1988, les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par un commissaire aux comptes agréé dont l'identité doit être communiquée au ministère chargé de la culture et de la communication dans les trois mois suivant le dépôt des présents statuts.

Le commissaire aux comptes doit présenter à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes, un rapport écrit sur les opérations de vérification.

Article 21 : Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou des deux tiers des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

L'Assemblée doit se composer du tiers au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à un mois d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 22 : La dissolution est prononcée par l'Assemblée Générale réunie en session extraordinaire et comportant au moins la moitié plus un des membres (présents ou représentés).

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à un mois d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Article 23 : Après la dissolution, les biens sont dévolus à la nouvelle structure chargée du centre.

INSTANCES DE GESTION

(Article 21-1^o, § 3)

Conseil d'administration

Membres de droit

Directeur Régional des Affaires culturelles	Alain Lombard
Personnalité qualifiée dans le domaine musical	Alain Jacquon
Représentant de l'ADICRA ³	Martial Pardo
Directeur CNSMD de Lyon	Gery Moutiers
Directeur du CFMI de Lyon ou son représentant	Alain Desseigne
Un représentant élu des étudiants de la formation initiale	
Représentant élu des enseignants permanents du centre	Dominique Clément
Représentant de l'Université Lyon 2	Pierre Saby

Membres d'honneur

Christiane Audemard-Rizzo	Conseil Général de l'Isère
Gérard Authelain	Président de la Plateforme interrégionale, vice président de Nacre
Nicolas Bange	Directeur du CRC de Villefranche sur Saône
Emmanuel Cury	Directeur de l'EMMA d'Eybens
Michel Develay	Professeur émérite Université Lyon 2
Simone Du Breuil	Présidente d'honneur de la Fnapec
Guy Dumélie	FNCC
Thierry Duval	Collectif RPM
Jean Yves Haymoz	Enseignant au CNSMD de Lyon et à la Haute Ecole de Genève
Jean-Marie Morel	Compositeur
Jacques Sauvageot	Directeur honoraire de l'Ecole d'Arts de Rennes, Président de l'Association Nationale des Directeurs d'Ecoles d'Arts

Bureau

Président	Jacques Sauvageot
Secrétaire	Martial Pardo
Trésorière	Christiane Audemard-Rizzo

³ Association des directeurs de conservatoires de la région Rhône-Alpes

ÉQUIPE DIRIGEANTE

(Article 21-1^{er}, § 4)

Equipe de direction

Directeur	Jacques Moreau
Directeur-adjoint en charge de la recherche	Eddy Schepens
Secrétaire Général	François Journet

Comité de pilotage

L'équipe de direction est complétée par un Comité de pilotage, ainsi composé de :

Jacques Moreau	Directeur
Eddy Schepens	Directeur adjoint
François Journet	Secrétaire Général
Hermine Morterol	Coordination administrative des formations
Dominique Clément	Représentant des enseignants

BUDGET PRÉVISIONNEL*(Article 21-1e, § 5)*

<i>Charges</i>	2012	2013	2014
Permanents	233 677	238 350	243 117
Intervenants	309 680	315 874	322 191
Total Salaires	543 357	554 224	565 309
Total des charges salariales	816 975	833 315	849 981
Charges d'exploitation	255 239	260 344	265 550
TOTAL CHARGES	1 072 214	1 093 658	1 115 532

<i>Produits</i>	2012	2013	2014
Subventions Etat	873 206	890 670	908 484
Subventions collectivités	73 000	89 760	92 000
OPCA	32 660	32 660	35 000
Cotisations	59 000	60 180	60 000
Produits divers	34 348	20 388	20 048
TOTAL CHARGES	1 072 214	1 093 658	1 115 532

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

(Article 21-1e, § 6)

Directeur	Jacques Moreau
Secrétaire général	François Journet
Coordination pédagogique et administrative	Hermine Morterol
Comptabilité	Alain Decugis
Assistante administrative, ingénieur réseau outils collaboratifs, webmaster	Sandrine Desmurs
Documentation, responsable sécurité et gestion du bâtiment	Ralph Marcon
Maintenance du bâtiment	Romain Willy

Le personnel actuellement employé par le Cefedem Rhône-Alpes est pleinement impliqué dans l'évolution de la structure. Associé aux enjeux de la formation il s'inscrit dans les perspectives d'évolution de celle-ci et des compétences qu'il faudra déployer à l'avenir. Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences menée en collaboration avec notre OPCA est ainsi actuellement en cours pour permettre à chacun de se situer et de se projeter dans une évolution professionnelle et de s'inscrire dans un plan de formation pluriannuel.

Le Centre a fait preuve au cours de ces dernières années de sa capacité à absorber de nouvelles tâches et à utiliser au mieux les capacités de productivité moderne offertes par les nouvelles technologies pour améliorer sans cesse sa performance. En interne s'est ainsi développé au fil du temps un centre de ressources ouvert vers l'extérieur, ainsi qu'un site Web et une base de données. La polyvalence et la compétence du personnel actuel nous permettent d'envisager avec confiance son évolution pour faire face aux nouvelles missions générées par l'évolution du programme et ses implications.

Le Centre a également tissé un réseau très dense de partenariat avec les OPCA et les employeurs de la région par ses activités de formation continue qui donne sens et contenu à la dynamique de formation tout au long de la vie. Une réflexion est également en cours sur les formations et conseils susceptibles d'alimenter des dossiers de Validation d'Acquis Professionnels.

Enfin, les activités d'édition du centre menées depuis dix ans, sa participation aux travaux de l'Association Européenne des Conservatoires, offrent à la structure une reconnaissance nationale et internationale qui lui permette d'envisager le développement des échanges nécessaires à l'évolution de son programme.

ORGANIGRAMME

(Article 21-1e, § 7)

I - Structure du Cefedem Rhône-Alpes

Le Cefedem Rhône-Alpes se structure autour de trois axes : formation, recherche, ressources.

- 1) Les programmes de formation sont constitués par :
 - la formation initiale, accueillant actuellement 60 étudiants par an (30 par promotion)
 - la formation continue diplômante, accueillant 30 étudiants pendant trois ans
 - une offre de formation continue non diplômante, en partenariat avec le CNFPT et Uniformation (OPCA du champ associatif) : stages de deux à vingt journées.

- 2) La recherche est organisée autour des conférences et des publications du Centre dont la collection « Enseigner la Musique ».

- 3) Le pôle ressource mène plusieurs activités :
 - il organise des journées d'information/rencontre/débat dans la Région
 - il offre les ressources du pôle documentaire aux enseignants et étudiants de la Région (les étudiants du CNSMD de la formation diplômante au Certificat d'Aptitude sont ainsi souvent présents dans notre documentation)
 - il met en ligne une documentation susceptible d'alimenter le débat et la réflexion sur les enjeux de la musique et de son enseignement, notamment les mémoires d'étudiants.

II - Organigramme

Direction	
<i>Directeur</i>	Jacques Moreau
<i>Directeur adjoint</i>	Eddy Schepens
<i>Secrétaire Général</i>	François Journet

Moyens généraux		
<i>Secrétaire général</i> François Journet		
Administration	<i>Coordination</i>	Hermine Morterol
	<i>Assistante / ingénieur réseau</i>	Sandrine Desmurs
Comptabilité		Alain Decugis
Documentation		Ralph Marcon
Bâtiment	<i>Responsable</i>	Ralph Marcon
	<i>Maintenance</i>	Willy Romain

Programmes de formation			
<i>Directeur</i> Jacques Moreau			
<i>Directeur adjoint</i> Eddy Schepens			
Formation continue diplômante	<i>Coordinateur</i>	Samuel Chagnard	
Formation continue	<i>Organisateur</i>	Philippe Cholat	
Formation initiale : responsables des domaines (formateurs permanents)			
<i>Musiques classiques</i>	Dominique Clément	<i>Jazz</i>	Philippe Roche
<i>Musiques traditionnelles</i>	Jean Blanchard	<i>Musiques actuelles amplifiées</i>	Bruno Bernard
<i>Formation Musicale</i>	Régine Théodoresco	<i>MAO et Machines</i>	Guillaume Dussably
<i>Musiques d'ensemble</i>	Karine Hahn		
<i>Sciences de l'éducation</i>	Hélène Gonon		

DESCRIPTION DES LOCAUX

(Article 21-1e, § 8)

Le Cefedem Rhône-Alpes est implanté dans le coeur de Lyon. Il est actuellement locataire depuis dix ans de locaux dont la superficie est de 900 mètres carrés, soit 300 mètres carrés par niveau.

Ces locaux sont équipés ; ils sont habilités comme Établissement Recevant du Public de 5^e catégorie.

L'effectif du public (hors personnel permanent) susceptible d'être accueilli sur le site est de 100 personnes simultanément.

L'organisation du bâtiment est la suivante :

Niveaux	Description	Superficies indicatives
1 ^o niveau	Accueil Bureaux Cafétéria Salle de documentation	30 m ² 30 m ²
2 ^o niveau	Grande salle de cours Salle de cours Salle de cours Salle de cours Communs et espaces de stockage	80 m ² 50 m ² 30 m ² 20 m ²
3 ^e niveau	Salle de cours Salle informatique Salle de travail Salle des professeurs Studio insonorisé Studio insonorisé	50 m ² 40 m ² 15 m ² 15 m ² 15 m ² 25 m ²

Le centre de documentation, un centre ressource ouvert sur l'extérieur.

Le centre documentaire du Cefedem Rhône-Alpes, spécialisé sur l'enseignement de la musique, est accessible à l'ensemble des acteurs de l'enseignement artistique en Rhône-Alpes. Un fonds documentaire aujourd'hui constitué de 7500 références : livres (2500) en pédagogie générale, pédagogie musicale, sciences humaines, culture musicale, musicologie, etc. ; partitions (1350), disques (850), revues, vidéos. Il comprend notamment les mémoires (630) réalisés par les étudiants du centre de formation depuis 1990 et les travaux de recherche existants.

De plus le Cefedem met à la disposition des usagers un accès Internet ainsi qu'un poste relié par extranet à la Bibliothèque de la Cité de la musique.

Nos objectifs sont de :

- Développer un centre documentaire, pôle référent sur la région dans les domaines des sciences humaines en lien avec les pratiques musicales et pôle de ressources en matière de culture musicale (partitions, CD, ouvrages de référence)
- Développer des partenariats avec les centres ressources de la Région (suite au travail réalisé en 2003⁴ par les acteurs de la documentation musicale en Rhône-Alpes)
- Poursuivre sa politique d'acquisitions tout en accentuant l'enrichissement du fonds dans les domaines suivants : les musiques actuelles, traditionnelles, le jazz, la danse.

⁴ Un groupe de travail s'est constitué en 2003, afin de réunir l'ensemble des acteurs (centres de ressources) de la documentation musicale en Rhône-Alpes, de connaître les fonds existants, d'échanger, de débattre et d'envisager à plus long terme la création d'une base de données commune accessible à tous.

La salle informatique et les studios insonorisés.

L'activité du Centre implique une prise en compte du voisinage et des nuisances sonores. Un programme d'investissement financé pour partie par le Ministère de la Culture et de la communication a permis de faire installer des vitrages insonorisant sur deux niveaux et l'aménagement de deux studios permettant la pratique des musiques actuelles amplifiées et la prise de son.

Par ailleurs, le Centre a également développé une approche permettant aux étudiants de se confronter aux possibilités offertes par l'informatique musicale en offrant un espace comprenant 10 postes de travail utilisés pour partie par le formateur en charge des cours d'informatique et en accès libre pour les étudiants le reste de la semaine. La connexion Internet haut débit permet également aux étudiants de mener des recherches sur le Web.

Un matériel adapté à une approche mêlant théorie et pratique, musique et pédagogie.

Le Centre a réalisé au fil des années 916 758 euros d'investissement dans les locaux et le matériel. Ces investissements portent sur :

- logiciels :	42 024 €
- instruments :	106 149 €
- matériel audiovisuel :	28 414 €
- matériels divers :	63 578 €
- matériel informatique :	118 471 €
- matériel de bureau :	47 103 €
- travaux sur le bâtiment :	505 562 €

Le capital ainsi constitué permet au Cefedem Rhône-Alpes de disposer d'un outil particulièrement performant. Il convient bien sûr de pouvoir disposer des moyens nécessaires à son entretien et à son renouvellement.

**PRÉSENTATION DÉTAILLÉE
DE LA FORMATION**

Arrêté du 5 Mai 2011

**Article 21
2^e alinéa**

Organisation et contenu des enseignements

(Article 21-2, § 1)

Présentation

1) Organisation des fiches de présentation de chaque unité d'enseignement

Une Unité d'Enseignement peut être composée de plusieurs travaux ou projets.

Chaque Unité d'Enseignement est présentée selon un même plan :

Titre : il est accompagné du rappel du nombre d'ECTS que permet d'acquérir chaque UE

- 1) Descriptif : les projets ou travaux mis en œuvre ;
- 2) Enjeux visés par le Cefedem Rhône-Alpes ;
- 3) Validation : tous les projets et travaux sont évalués par un contrôle continu, mais certains peuvent donner lieu à des procédures spécifiques précisées dans ce point ;
- 4) Compétences : explicitation des compétences du référentiel mises en jeu par chaque UE (annexe 1 de l'arrêté du 5 mai 2011).

2) Expression du lien entre les Unités d'enseignement et les compétences du référentiel

Les compétences du référentiel sont regroupées au sein de tâches, elles-mêmes comprises dans activités organisées en quatre activités, apparentées aux différents rôles que joue le professeur titulaire du Diplôme d'Etat : artiste, enseignant, membre d'une équipe au sein d'un établissement, membre d'un établissement qui joue un rôle territorial. Ces activités et tâches sont présentées selon le plan suivant :

<i>Activités</i>	Tâches
I – Etre engagé dans un projet artistique personnel	A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines B. Faire preuve d'une culture active
II - Mettre en œuvre un projet pédagogique	A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique B. Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus
III – Etre acteur du projet du projet pédagogique et artistique de l'établissement	A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement B. Travailler en équipe C. Communiquer
IV – Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale	A. Développer les relations avec des publics diversifiés B. Participer à un réseau territorial
<i>Ces compétences sont complétées par des</i> Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, - pour la discipline de Formation Musicale - pour la discipline direction d'ensembles vocaux et instrumentaux	

Pour autant, l'acquisition des compétences qui permettent d'accomplir ces tâches dans ces activités précises, n'est pas, dans la formation, obligatoirement liée aux seuls projets qui seraient, eux, clairement identifiés à ces activités.

Les travaux et projets du Cefedem sont pensés de façon à permettre l'acquisition de nombre de compétences connexes au travail ou projet mis en oeuvre. Ils peuvent donc concerner certaines des compétences d'activités en apparence très éloigné du travail ou projet lui-même.

Par exemple : « *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat* » est une compétence de la 2^e activité « *Mettre en œuvre un projet pédagogique* », au sein de la tâche C « *Evaluer et orienter dans le cadre du cursus* ». Cette compétence est donc clairement identifiée au domaine pédagogique.

Cependant, par le cahier des charges des contrats qui cadrent nombre des travaux et projets, cette compétence est, dans la formation, également mise en jeu dans le domaine artistique, notamment pour ce qui concerne les projets artistiques de l'UE 1 et les semaines de musique d'ensemble de l'UE 2 : pour ces projets, les étudiants ont à identifier les objectifs d'apprentissage qu'ils attendent de leur travail et les critères selon lesquels ils souhaitent être évalués. Ainsi, le premier apprentissage de cette compétence se fait dans le cadre d'une application à soi-même.

Pour cette raison, les compétences qui sont concernées par les travaux ou projets qui composent une Unité d'Enseignement sont indiquées de deux façons possibles :

- En précisant seulement l'activité et la tâche impliquées, lorsque l'ensemble des compétences de cette tâche est concerné ;
- En ajoutant à la précision de l'activité et de la tâche, la compétence spécifiquement concernée (ce qui sera le cas pour la compétence citée dans l'exemple ci-dessus, qui apparaîtra donc plusieurs fois).

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

UE 1 - Projets de réalisations artistiques – 15 ECTS

« *Cycles de concerts publics* »

1) Descriptif

Projets artistiques

Chaque étudiant doit réaliser une prestation musicale dans chacun des trois domaines suivants : sa pratique musicale dominante, une pratique musicale voisine, un genre musical éloigné :

- a) La pratique *dominante* de l'étudiant : l'étudiant travaille à partir de son désir le plus cher, dans le cadre esthétique qui l'attire le plus, utilisant les points forts de sa pratique musicale ;
- b) Une pratique musicale *voisine* : l'étudiant aborde un style qui lui est peu familier. Il peut s'agir d'un répertoire qu'il a peu pratiqué jusqu'alors, ou d'un style de musique qu'il connaît peu ou mal, tout en restant dans le voisinage de sa pratique dominante ;
- c) Un travail sur un genre musical *éloigné* : l'étudiant découvre une pratique avec laquelle il a peu de familiarité ; il a pour mission de créer un moment musical à partir de cette nouvelle pratique ainsi « découverte ».

Chacun des projets fait l'objet d'un contrat spécifique rédigé par l'étudiant en fin de semestre 1. il est suivi par les formateurs du Centre.

Chaque étudiant dispose d'heures ressources pour l'aider dans son travail. Ces heures ressources peuvent se traduire par une inscription à un stage, dans une école de musique, des cours individuels ou collectifs auprès de personnes qu'il a choisi...

Chaque contrat fait l'objet d'une rédaction définitive en fin de semestre 3.

Les projets sont réalisés au cours de concerts en milieu et fin de semestre 4, en deux festivals : l'un externe, l'autre interne au Cefedem Rhône-Alpes. Ces deux festivals sont organisés par les étudiants.

2) Enjeux

- Développer/créer une pratique réflexive de la musique par l'exploration raisonnée de sa propre pratique ;
- Formaliser un « contrat » et sa réécriture ;
- Aboutir à des prestations publiques prises en charge et pensées par l'étudiant ;
- Réaliser des productions musicales justifiées au regard des rôles et missions que se donne le futur musicien/enseignant.

3) Validation

Contrôle Continu

Les projets sont évalués par des membres de l'équipe pédagogique et de personnalité(s) invitée(s), sur la base du contrat et des concerts publics de chaque projet, lors d'un entretien final avec l'étudiant.

4) Compétences du référentiel correspondantes

I - Etre engagé dans un projet artistique personnel

- A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales
- B. Faire preuve d'une culture active

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

- C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus :

« Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat ».

[Cette compétence particulière est mise en œuvre par l'étudiant qui l'applique à lui-même dans le contexte du contrat qui définit chacun des projets artistiques : parmi les items auxquels l'étudiant doit obligatoirement répondre, il lui faut indiquer les objectifs d'apprentissage qu'il pense atteindre par ses projets et les critères d'évaluation qu'il soumet à l'équipe pour leur évaluation.]

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

- A. Participer à la réalisation du projet d'établissement

« Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet »

- B. Travailler en équipe

« Nourrir et susciter des projets interdisciplinaires »

[Le projet artistique dans une pratique musicale voisine, et obligatoirement celui portant sur un genre musical éloigné, développent cette compétence.]

« Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline Formation Musicale

« Pratique vocale personnelle »

« Pratique d'un instrument polyphonique »

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline direction d'ensemble vocaux et instrumentaux

« Utiliser un instrument polyphonique »

[Ces pratiques ont une place centrale dans au moins un des projets artistiques.]

UE 2 - Cultures et pratiques comparées – 18 ECTS

1) Descriptif

Semaines de musique d'ensemble

Projets de réalisation musicale en groupe

1 semaine complète par semestre.

Pour chaque semaine :

- Production en autonomie du concert de présentation des projets
- Réalisation d'un bilan en groupe

Pratiques comparées

Pratique des différentes esthétiques pour élaborer une réflexion sur les constituants spécifiques de chacune d'elles.

Analyse des procédures comparées

Analyse des différentes manières de faire la musique à partir de concerts, suivis de débats avec les musiciens. Ces concerts couvrent les différents champs esthétiques.

2) Enjeux

Semaines de musique d'ensemble

- Assurer une réflexivité de l'exercice musical à travers des pratiques
- Apprendre et développer le travail à plusieurs ainsi qu'à être membre actif et responsable au sein d'un ensemble ;
- Construire une posture de maturité artistique avec autrui en aidant activement la recherche collective et ceux des relations avec les publics à l'œuvre dans toutes les productions musicales.

Pratiques comparées et Analyse des procédures comparées

- Développer sa compétence de musicien dans le souci d'accorder travail instrumental, pratiques et explorations en dehors de son esthétique
- Développer une démarche de recherche et de réflexivité sur ses propres pratiques et sur le rôle de musicien

3) Validation

Contrôle Continu

Evaluation par l'équipe pédagogique

4) Compétences du référentiel correspondantes

I - Etre engagé dans un projet artistique personnel

A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B. Faire preuve d'une culture active

[La confrontation des pratiques de chaque étudiant, largement diversifiées entre les quatre esthétiques présentes dans la formation, place obligatoirement l'étudiant en situation de devoir] :

- « *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique* »
- « *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique* »
- « *Etre sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques* »

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

B. Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

[Dans cette UE, de nombreux travaux sont à réaliser par groupe, avec un croisement obligatoire des esthétiques. Cela implique que les étudiants sont inévitablement en situation d'apprentissage par les pairs qui les conduit à devoir appliquer pour leur propre travail un certain nombre de compétences propres à ce domaine de compétence. Un enseignant assiste en observateur à un certain nombre de séances de travail pour évaluer le fonctionnement du groupe. On peut donc citer] :

- « *Structurer les séances d'apprentissage* » ;
- « *Formuler des propositions, des consignes* » ;
- « *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine* »
- « *Donner des ressources pendant la séance* »
- « *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]* »
- « *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité* »
[notamment par les propositions que font les étudiants de projets musicaux à mener ensemble.]

C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus

- « *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat* ». [Selon les travaux, les étudiants, en groupe, ont l'obligation de définir les critères d'évaluation qu'ils soumettent à l'équipe pour l'évaluation de ces travaux musicaux].

UE 3 - Cultures et pratiques spécifiques – 18 ECTS

1) Descriptif

Création musicale

Travail individuel de création, construit à partir d'un élément caractéristique de la pratique musicale de l'étudiant. Chaque étudiant choisit cet élément, l'expérimente dans sa création, présente son travail à l'ensemble de la promotion ; le débat qui suit permet à l'étudiant de rédiger un texte sur cet élément caractéristique.

TD de Culture Musicale Spécifique

Travaux dans le cadre des cours. Ces travaux sont définis par chaque enseignant en fonction des spécificités de son esthétique.

Techniques du son

- 1) Production mettant en œuvre les outils de production, diffusion, du son par l'électricité
- 2) Production mettant en œuvre les outils informatiques pour l'édition ou la réalisation musicale
- 3) Elaboration d'un dossier permettant de développer la compréhension du « lexique » lié aux nouvelles technologies.

2) Enjeux

Les travaux doivent permettre à l'étudiant de développer un aller-retour entre des pratiques et des procédures musicales qu'il approfondit ou expérimente, et des réflexions sur des notions, des concepts et des théories musicales. Ils doivent à la fois permettre de ré-envisager différemment des savoirs antérieurs et d'en acquérir de nouveaux.

3) Validation

Contrôle Continu

4) Compétences du référentiel correspondantes

I - Etre engagé dans un projet artistique personnel

- A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales : toutes compétences
- B. Faire preuve d'une culture active
 - « *Aborder de nouveaux répertoires* »
[et de nouvelles pratiques dans son répertoire ou par l'initiation à d'autres esthétiques et aux nouvelles technologies]

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

- A Construire et organiser sa réflexion pédagogique
 - « *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline.* »

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

- A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement
 - « *Partager et mettre en perspective ces connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet.* »

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline Formation Musicale

- « *Concevoir et créer des textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien* »
[dans le cadre des TD des cours spécifiques pour ces étudiants]

UE 4 - Travaux de recherches – 18 ECTS

1) Descriptif

Séminaires de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

La réflexion est développée au départ des représentations des étudiants sur les grandes questions auxquelles les sciences humaines s'attachent. Dans un premier temps ces thèmes sont abordés et traités par les formateurs. Dans un second temps les étudiants choisissent un objet de travail dans une liste de thèmes transdisciplinaires qu'ils traitent en petits groupes. Cette recherche est formalisée sous forme de dossier documentaire qu'ils présentent lors de séminaires en présence des autres étudiants et d'un formateur.

TD en Sciences Humaines et en Sciences de l'Éducation

Travaux liés directement à l'objet des cours

Ces travaux comprennent, entre autres :

- un stage initial de trois jours, obligatoire pour tout étudiant qui intègre la formation
- un rapport d'observations rédigé en groupes sur les conceptions de la musique, de l'apprentissage et de l'enseignement à l'œuvre dans les écoles de musique qu'ils ont visitées.
- un bilan à mi-parcours : entretien entre l'étudiant et les enseignants à partir d'un écrit rédigé par l'étudiant, qui comprend une analyse problématisante du parcours réalisé et les perspectives pour la suite et la fin du parcours ;
- un stage de conduite de réunion.

2) Enjeux

Permettre aux musiciens « passeurs » de savoirs et de savoir faire de s'enrichir des acquis en sciences de l'éducation et en sciences humaines en menant des recherches au départ de leurs propres interrogations. Permettre ainsi un accès plus aisé et progressif à la formalisation, de manière à pouvoir communiquer et se situer parmi les « mouvements » et les « courants » et variations qui traversent inévitablement tout exercice professionnel.

3) Validation

Contrôle continu

Évaluation par un formateur sur la base des différents travaux (séminaires animés en sous-groupes, rapports d'observations,...) ; les évaluations se font au départ du cahier des charges défini avec les étudiants au début des travaux.

4) Compétences du référentiel correspondantes

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique :

- « Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial »
- « Elaborer des outils pédagogiques. »

C. Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- « Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour évaluer le résultat »
- « Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétences, connaissances, comportements) »

III - Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

B. Travailler en équipe

- « Nourrir et partager une réflexion pédagogique »

IV - Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

- « Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement » :

[Travail sur le contexte historique, culturel et politique des établissements]

UE 5 - Analyse des pratiques d'enseignement – 18 ECTS

1) Descriptif

Enquêtes sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/encadrement et penser les cursus.

Ce travail, sous forme « d'enquête », vise à permettre à chaque étudiant de connaître plus finement les conceptions et les pratiques en usage dans sa discipline. Dans ce travail d'enquête, il y aura aussi à se documenter sur l'histoire de sa discipline ainsi que sur l'évolution de son enseignement. Enfin, il devra problématiser la question des pratiques transversales et du travail en équipe dans les établissements.

L'objectif est de lui permettre de choisir en toute connaissance de cause ce qu'il souhaite faire apprendre et les manières d'y parvenir dans différents contextes.

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

Réflexion et confrontation théorie/pratique appliquée au domaine de la pédagogie de la musique d'ensemble, à partir d'expériences pédagogiques menées dans le cadre des cours

2) Enjeux

Avoir une compétence réelle à resituer les enjeux de sa discipline au sein des divers logiques d'apprentissage de la musique, tant en dehors qu'au sein des lieux institutionnels.

Avoir la possibilité de formaliser ces conceptions en ce domaine à l'issue de ce travail.

3) Validation

Contrôle Continu

Evaluateurs :

Pour l'enquête sur les pratiques d'enseignement, la connaissance du territoire, du contexte d'enseignement : le professeur- référent.

Pour les ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble : l'équipe pédagogique.

4) Compétences du référentiel correspondantes

[En lien avec l'UE 5, cette UE développe d'une part une réflexion sur l'enseignement de la discipline du candidat, d'autre part sur l'enseignement disciplinaire et interdisciplinaire dans le cadre de pédagogie de groupe.

Cette UE développe donc nombre de compétences des différents domaines, pour lesquels seules les compétences saillantes seront développées ici.]

« II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- « Rédiger son projet d'enseignement » :

1. [dans le cadre des ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble, élaborer et animer un dispositif par rapport à des enjeux et des apprentissages ciblés
2. dans le cadre de l'enquête sur la discipline, rédiger à l'issue de l'enquête un état des réflexions de l'étudiant, liées à l'enseignement dans sa discipline, qui peuvent nourrir à la fois son projet d'enseignement évalué et son projet professionnel.]

- « Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement » :

[enquête qui permet un retour réflexif, expériences pédagogiques qui nécessitent ce retour réflexif]

- « Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie »

- « Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité »

- « Pratiquer une pédagogie différenciée »

[Par l'enquête, il y a une activité de recherche sur le terrain de pratiques différenciées, par les « Ateliers », est permise l'expérimentation issue de réflexions théoriques ou d'observation de pratiques différenciées].

- « Susciter et développer les interactions au sein du groupe »

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

[Si les compétences suivantes peuvent être développées sur l'ensemble de cette UE, elles le sont particulièrement dans le cadre des « Projets sur un territoire »].

A. Participer à la réalisation du projet d'établissement

- « Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire »

B. Travailler en équipe

- « Travailler en équipe »

- « Informer les acteurs de son activité »

[Dans le cadre de l'enquête, la réflexion et les retours sont faits dans le cadre du travail en petit groupe, en lien avec le terrain, avec le professeur référent.

Dans le cadre des « ateliers », la réflexion et le retour d'expérience se font dans le cadre de la promotion, l'expérimentation se conçoit et se mène en petit groupe].

IV - Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A. Développer les relations avec des publics diversifiés

- « Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement »

[une part de « l'enquête dans la discipline », ainsi que différentes observations d'établissements y sont consacrées.]

UE 6 - Artiste médiateur – 18 ECTS

1) Descriptif

Enseignements en responsabilité

L'étudiant rédige un document formalisant les réflexions menées dans l'enquête (UE6) et décrivant les intentions et les dispositifs qu'il mettra en œuvre lors de la période d'enseignement en responsabilité avec des groupes d'apprentis, sous la responsabilité croisée du professeur-référent et des professeurs accueillant l'élève en stage pédagogique.

Projets sur un territoire

Les étudiants sont invités à explorer dans un territoire donné (qu'ils choisiront : une ville, un quartier, un village, un territoire rural...) certaines pratiques qui s'y développent, même parfois sans beaucoup de visibilité. Ils auront à développer dans une approche réfléchie du territoire, un projet d'intervention artistique à faire réaliser à un public de ce territoire.

Ce travail est encadré par un enseignant du Cefedem.

2) Enjeux

Avoir une compétence réelle à resituer les enjeux de sa discipline au sein des divers logiques d'apprentissage de la musique, tant en dehors qu'au sein des lieux institutionnels.

Avoir la possibilité de formaliser ces conceptions en ce domaine à l'issue de ce travail.

Devenir un musicien dans la Cité, accompagnateur des pratiques à côté de celles spécifiques à l'enseignement.

Interroger le lien entre son propre rôle et l'ensemble des activités proposées sur un territoire en repérant ses spécificités.

Permettre à l'étudiant de prendre réellement en compte les conditions « d'entrée en musique » et des modes de pratiques musicales multiples.

Favoriser l'émergence de pratiques amateurs, ce qui suppose de privilégier particulièrement « l'activité » exploratrice et d'organisation des participants à qui s'adresse les activités proposées.

3) Validation

Contrôle Continu

Enseignements en responsabilité

L'évaluation est fondée sur le document initial élaboré par l'étudiant, qu'il aura réajusté suite aux visites effectuées et aux avis émis par le professeur-référent, le professeur accueillant l'étudiant dans ses classes, et le directeur ou un formateur du Centre. L'évaluation confronte les cours observés et le projet d'enseignement en responsabilité rédigé par l'étudiant.

Projets sur un territoire

L'évaluation par l'équipe pédagogique se fait au départ de documents : document préalable au projet, document restituant et analysant un moment significatif de l'action et un bilan, permettant de revenir sur les enjeux du projet et du rôle d'artiste-médiateur.

4) Compétences du référentiel correspondantes

« II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

[Dans cette UE de contextualisation de la réflexion pédagogique, c'est l'ensemble des compétences de ce domaine II qui est abordé, soit dans le contexte d'enseignement dans un établissement, soit dans le cadre d'un projet développé dans un contexte territorial.

Ces compétences ne seront donc pas détaillées.]

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

[Si les compétences suivantes peuvent être développées sur l'ensemble de cette UE, elles le sont particulièrement dans le cadre des « Projets sur un territoire ».]

A. Participer à la réalisation du projet d'établissement

- « *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement* »
- « *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire* »

B. Travailler en équipe

- « *Nourrir ou susciter des projets interdisciplinaires* »
[Dans l'UE 1 et 2, il s'agissait essentiellement de développer cette compétence pour l'étudiant lui-même, individuellement ou en équipe. Ici, le même processus s'applique à des projets à faire réaliser aux élèves ou musiciens que l'étudiant encadre.]

IV - Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

[Même remarque que pour le domaine III précédent : c'est par leur capacité à développer ces compétences dans ce cadre que l'on peut anticiper que les étudiants pourront le faire dans le cadre ultérieur de leur exercice professionnel.]

A. Développer les relations avec des publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Etre force de proposition dans l'évolution du projet*

B. Participer à un réseau territorial

[Selon le projet pédagogique et artistique développé par l'étudiant, cette compétence peut être développée. La tendance de développement du curriculum va vers une mise en œuvre systématique de cette compétence]

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline Formation Musicale
et

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline direction d'ensemble vocaux et instrumentaux
[C'est principalement dans le cadre de cette UE que les compétences pratiques spécifiques à l'enseignement de ces deux disciplines sont développées.
Étant toutes concernées dans cadre, elles ne seront pas développées].

UE 7 – Mémoire – 15 ECTS

1) Descriptif

Chaque étudiant doit rédiger un mémoire d'une trentaine de pages formalisant une recherche sur une question relative à l'enseignement.

Dans ce travail les étudiants sont accompagnés par un enseignant du Cefedem Rhône-Alpes.

Tous les mémoires sont rendus publics en étant versés à la documentation du Centre. Les travaux des étudiants participent ainsi à l'élaboration d'une culture professionnelle.

2) Enjeux

Se rendre capable de formaliser une recherche et une pensée, de manière à les communiquer à d'autres professionnels par un écrit.

3) Validation

Contrôle continu

Les mémoires sont lus par deux formateurs du centre dont celui qui a accompagné l'étudiant, le directeur et une personnalité invitée. Ce jury de quatre personnes valide le mémoire à l'issue d'un entretien public avec l'étudiant à propos de sa recherche.

4) Compétences du référentiel correspondantes

[En lien avec l'ensemble des UE et à travers le travail de recherche et de rédaction du mémoire, l'étudiant développe des compétences réflexives, méthodologiques, rédactionnelles et de communication. Selon le sujet traité, on peut y retrouver l'ensemble des compétences développées dans le référentiel.]

Organisation du concours d'entrée

A - Epreuves

1) Ecrits :

- a) Dossier relatif à la culture musicale spécifique du candidat
- b) Dossier relatif à une question d'enseignement de la musique

2) Oraux :

- a) Présentation d'un travail musical en groupe au départ d'un support (audio ou partition) fourni par le centre (préparation en groupe 1h, jeu 15mn)
- b) Concert public (20 mn maximum par candidat)
- c) Exposé oral en groupe à partir d'un texte (préparation en groupe 2h, exposé 20 mn)
- d) Entretien individuel portant sur l'ensemble des épreuves avec le jury (30mn)

B - Evaluation

Le jury évalue globalement les candidats en fonction des axes suivants :

- Engagement dans une réflexion ;
- Aptitudes au travail en équipe ou en groupe ;
- Capacité à se définir en tant que musicien, et à préciser la dynamique artistique et professionnelle dans laquelle il se projette ;
- Intérêt pour la médiation et l'enseignement ;
- Intérêt pour la formation proposée par le Cefedem Rhône-Alpes.

Le jury établit un classement des candidats. Ceux-ci sont admis en fonction des places disponibles.

Disciplines, domaines et options au titre desquels est sollicité le diplôme

(Article 21-2°, §21)

Le Cefedem Rhône-Alpes a ouvert sa formation à l'ensemble de ces disciplines depuis l'année 2000, en adaptant en conséquence son programme de formation.

La formation présentée ici prend en compte les possibilités offertes par le nouvel arrêté et comporte ainsi quelques évolutions par rapport au programme actuel.

Par ailleurs, le champ d'exercice professionnel en Région Rhône-Alpes pour les enseignants titulaires du Diplôme d'État, justifie que l'on puisse et doive y accueillir tout candidat de quelque discipline, domaine et option que ce soit.

Le Cefedem Rhône-Alpes demande donc l'habilitation pour l'ensemble des disciplines, domaines et options telles qu'elles figurent à l'Annexe II de l'arrêté du 5 Mai 2011, soit :

1. Enseignement instrumental et vocal

- Domaines :

- Classique à contemporain, options
 - instruments concernés
- Musiques anciennes, options
 - instruments concernés
- Les musiques traditionnelles, options
 - aire culturelle
 - instruments concernés
- Jazz, options
 - Instruments concernés
- Musiques actuelles amplifiées, options
 - Instruments
 - Chanson

2. Formation musicale et la direction d'ensembles vocaux

3. Accompagnement, options

- Musique
- Danse

4. Direction d'ensembles, options

- Instrumentaux
- Vocaux

Articulation de la formation conduisant au Diplôme d'État de professeur de musique et de la formation conduisant au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

(Article 21-2, § 3)

Le dispositif présenté ici fait actuellement l'objet de discussions entre le CNSMD et le Cefedem.

Dispositif envisagé

La formation présentée est articulée en Unités d'Enseignement qui regroupent de façon cohérente les travaux que les étudiants doivent réaliser tout au long de la formation. Chacun de ces travaux répond à des objectifs définis par un cadre contractuel.

Pour pouvoir intégrer la formation au DE, l'étudiant en cours de cursus menant au DNSPM ou titulaire d'un DNSPM devra réussir le concours d'entrée en présentant, parmi les épreuves prévues, les écrits, les travaux de groupes et l'entretien.

Le parcours de formation de chaque étudiant ainsi admis sera fondé sur une analyse de son parcours, en rapport avec l'ensemble des travaux à réaliser durant la formation. Sur proposition du Conseil des études, le directeur détermine les travaux à réaliser pour chaque étudiant ainsi admis. L'organisation du cursus permettant de réaliser ces travaux fera l'objet d'un partenariat avec l'établissement délivrant la formation au DNSPM.

Conventions pour des partenariats de formation

(Article 21-2°, § 4)

Depuis plusieurs années, des rapprochements entre le Cefedem et d'une part le CFMI, d'autre part l'Université Lyon 2, Département de Musicologie, sont réels. Le directeur du CFMI et un représentant de l'Université Lyon 2 sont membres de droit du Conseil d'Administration du Cefedem Rhône-Alpes ; ainsi, Pierre Saby, ancien directeur de ce département, actuel doyen de la Faculté des Lettres, Sciences du Langage et Arts (LESLA), et Alain Desseigne siègent régulièrement au Conseil d'administration.

I - Partenariat avec le CFMI

1) Historique

Le Cefedem et le CFMI ont régulièrement et ponctuellement organisé en commun des journées de rencontres pour les étudiants ou de formation continue.

Ils sont, depuis la rentrée universitaire 2008, partenaires de formation pour un étudiant qui a intégré les deux formations en septembre 2008 et qui obtiendra en juin 2011 simultanément le DE et le DUMI.

Descriptif du dispositif mis en oeuvre

L'expérience citée n'a pas encore été renouvelée.

L'étudiant a effectué deux ans au CFMI durant lesquels il a pu valider en commun certains travaux ou en réaliser quelques autres.

Il termine par une troisième année complète au Cefedem

2) Disposition définie en commun

A partir de cette première expérience, le Cefedem et le CFMI sont convenus d'adopter le principe d'une co-construction d'un parcours similaire, au cas par cas, pour tout candidat qui intégrerait simultanément les deux institutions.

Deux conditions sont requises pour que ce processus puisse être mis en oeuvre :

- le candidat devra annoncer à chacun des établissements qu'il présente le concours d'entrée aux deux établissements ;
- le candidat devra être reçu dans chacun des deux établissements, selon la procédure adoptée par chacun d'eux.

Cette disposition correspond aux possibilités offertes par les articles 8 et 9 du règlement des études présenté dans ce dossier.

II - Partenariat avec l'Université Lyon 2

1) Historique

Le Cefedem et l'Université Lyon 2 se sont rapprochés pour élaborer la proposition de formation au DNSPM en 2009. Le Vice-Président de l'Université Lyon 2 avait apporté sa caution au projet présenté.

Depuis, la réflexion s'est poursuivie, mais au ralenti, dans l'attente de l'écriture définitive des nouveaux textes régissant le Diplôme d'Etat.

Cette réflexion s'est récemment accélérée et devrait se concrétiser très prochainement.

2) État du projet de convention avec l'Université Lyon 2, Département de Musicologie

Extrait du compte-rendu de la réunion du 17 mars 2011

Plusieurs situations ont été envisagées :

- 1) étudiant ayant validé L1 ou L2 à l'entrée en DE ;
- 2) étudiant sans parcours d'enseignement supérieur à l'entrée en DE, avec 2 options :
 - o a) DE en 2 ans et 3^e année à l'Université ;
 - o b) DE réparti sur 3 ans avec complément de parcours à l'Université.

Développement des trois cas :

1^{er} cas :

Hypothèse posée : Considérant que l'étudiant aura alors effectué au moins 3 années d'enseignement supérieur, serait-il possible de lui délivrer une Licence parallèlement à l'acquisition du DE ?

2^e cas (2a) - Hypothèse développée :

- L'UE Majeure pourrait être considérée comme acquise par le DE, la 3^e année étant alors consacrée à compléter le parcours de l'étudiant principalement pour l'UE mineure culturelle ;
- Cette 3^e année pourrait être construite autour d'enseignement de L3 (un minimum nécessaire) mais aussi d'enseignements de L1 ou L2 (voir l'exemple ci-dessous) ;
- Le cursus proposé par l'Université devrait respecter au maximum les particularités de parcours de chaque étudiant selon son domaine d'expertise (ainsi des musiques de tradition écrites ou orales). Le programme à établir aurait pour objectif, à partir de l'analyse par une commission de la situation particulière de chaque étudiant, de déterminer les enseignements qui complèteraient sa formation de la façon la plus bénéfique pour lui.

3^e cas (2b)

Question posée : Parcours intéressant, qui pose la question de la répartition des enseignements. Proposition qui sera à développer.

Interventions d'enseignants de l'Université

Dans le partenariat, il est envisagé que des enseignants du département de Musicologie participent à certains dispositifs de formation et à certaines évaluations. Mais cette possibilité ne peut être envisagée à charge d'emploi pour eux, compte tenu des contraintes de l'Université.

Participaient à la réunion :

- *Pierre Saby, Doyen de la Faculté LESLA, Jean Duchamp et Denis Le Touzé, co-directeurs du département de Musicologie ;*
- *Jacques Moreau, directeur du Cefedem Rhône-Alpes*

Remarque : La présentation de la maquette sur la totalité de la formation ne pose pas de problèmes pour les deux premiers cas. Pour le troisième cas, le parcours est à construire et nécessitera d'une part une répartition des enseignements entre le Cefedem et l'Université, et d'autre part une organisation sur 3 ans des enseignements délivrés par le Cefedem. La maquette de formation sera donc nouvelle et obligatoirement semestrialisée.

Convention pour les stages pratiques de pédagogie

(Article 21-2, § 5)

La convention reproduite ci-dessous est celle qui est actuellement signée avec nombre d'écoles de musique ou établissements territoriaux d'enseignement de la musique en Région Rhône-Alpes.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le CEFEDEM Rhône-Alpes
14, rue Palais Grillet
69002, LYON

Représenté par Jacques Moreau, directeur

ET

Le Conservatoire de

Représenté par

Article 1 : Objet de la convention

Durant leurs études au Cefedem Rhône-Alpes (Centre de Formation des Enseignants de la Musique), les étudiants ont à mener nombre de travaux dont une réflexion globale sur des questions touchant à l'enseignement de la musique dans les conservatoires et une réflexion plus particulière sur l'enseignement de leur discipline.

Dans cette perspective, il leur est nécessaire de procéder à des observations dans les conservatoires et à y développer une pratique pédagogique encadrée.

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de la collaboration entre le Cefedem Rhône-Alpes et les conservatoires qui accueillent ces étudiants.

Article 2 : Dispositifs concernés

Dans le cadre de l'objet de la présente convention, les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes se rendent dans les conservatoires au titre de deux dispositifs : des observations ponctuelles, une fois par an pour chaque nouvelle promotion, et un stage pédagogique individualisé sous la responsabilité d'un professeur-référent. Ces deux dispositifs sont décrits dans des documents joints en annexe à la présente convention.

Ces dispositifs font l'objet d'un accord préalable entre le Cefedem et le directeur de l'établissement d'accueil. Ces dispositifs s'inscrivent dans les règles de fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Dans le cadre de la présente convention, le Cefedem Rhône-Alpes pourra compléter ou modifier tout ou partie de ces dispositifs en réponse aux évolutions de la formation qu'il dispense.

Article 2 : Responsabilité pédagogique

Les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes qui interviennent dans les conservatoires ou écoles de musique dans le cadre de leur formation, obéissent aux règles de la présente convention ou d'éventuels accords particuliers. Ils sont placés sous la responsabilité pédagogique du Cefedem Rhône-Alpes

Article 3 : Lien entre le Cefedem Rhône-Alpes et les enseignants impliqués

1) Le professeur-référent

Les enseignants du conservatoire ou de l'école de musique peuvent être sollicités par le directeur du Cefedem Rhône-Alpes pour jouer auprès d'un groupe d'étudiants le rôle de professeur-référent (cf. document annexé). L'enseignant exerce cette mission avec l'agrément du chef de l'établissement. Il est alors lié par contrat avec le Cefedem Rhône-Alpes. Ce contrat spécifie l'ensemble de la mission de ce professeur.

2) Observations de cours

Quel que soit le dispositif concerné, les observations de cours ne font l'objet d'aucun lien contractuel entre l'enseignant qui accueille l'étudiant ou le groupe d'étudiants et le Cefedem Rhône-Alpes.

L'accord préalable de l'enseignant sera sollicité par le directeur de l'établissement pour le premier dispositif, et par le professeur-référent ou le directeur du Cefedem Rhône-Alpes pour le second dispositif.

3) Professeurs effectuant un suivi de travail pédagogique

Le Cefedem Rhône-Alpes peut solliciter des enseignants pour participer à ses dispositifs pédagogiques. Dans le cadre de la présente convention, ces enseignants interviennent en cohérence avec les dispositions mises en place par le professeur-référent.

Lorsque ces enseignants sont amenés à effectuer un travail approfondi avec l'étudiant ou le groupe d'étudiants en dehors du cadre de leurs cours, cette collaboration fait l'objet d'un contrat spécifique entre l'enseignant et le Cefedem Rhône-Alpes.

Article 4 : Les contrats

Dans le cadre de la présente convention, et notamment de son article 2, le Cefedem Rhône-Alpes détermine le contenu et la modalité des contrats.

Il est de la responsabilité de l'enseignant concerné de s'assurer que ce contrat respecte les éventuelles règles de cumul auxquelles il est soumis.

Article 5 : Relation avec les parents d'élèves

Il est de la responsabilité de l'établissement d'informer les parents des élèves mineurs intervenant dans un dispositif mis en place par le Cefedem dans le cadre de la présente convention de partenariat. Cela peut être fait par le directeur de l'établissement, le professeur-référent ou l'enseignant impliqué dans le dispositif.

Article 5 : Durée de la convention

Cette convention de partenariat est valable sans limitation de durée, sauf demande expresse de révision émise par l'une des parties.

Lyon, le

Pour le Cefedem Rhône-Alpes

Pour le Conservatoire

Jacques Moreau
Directeur

...
Directeur

Liste et qualifications des enseignants constituant l'équipe pédagogique permanente

(Article 21-2, § 6)

NB : le CV détaillé de chacun des enseignants figure en Annexe

Enseignants	Domaine d'intervention dans la formation	Qualifications
Bruno Bernard	Musiques actuelles	Pianiste, compositeur CA de professeur/coordonnateur des musiques actuelles (2001) Fondateur du groupe de musique électroacoustique MIOP MIOP (1997) Professeur au CRR de Chalon sur Saône 2002 à 2005 : collaboration avec l'IUT de Chalon sur Saône Depuis 2007 : formateur au Cefedem Rhône-Alpes Depuis 2010 : intervenant au PESM de Bourgogne
Jean Blanchard	Musiques traditionnelles	CA de professeur de musiques traditionnelles (1987) DEA de musicologie sur « mémoire et musique » (1995) A dirigé le Département de musiques traditionnelles du CNR de Clermont-Ferrand Co-directeur artistique du Centre des Musiques Traditionnelles en Rhône-Alpes (CMTRA) (1988-2005) Chargé de cours à l'université Lyon 2 : IUP Métiers des Arts et de la Culture ; L3 Anthropologie ; "ethnomusicologie", Lyon 2 Depuis 1999, formateur au Cefedem Rhône-Alpes Nombreuses activités artistiques aux Etats-Unis et en Europe
Samuel Chagnard	Jazz Musiques actuelles Coordinateur de la Formation Continue Diplômante en 3 ans	DEM de Saxophoniste jazz au conservatoire de Villeurbanne Diplôme d'État de Jazz, Maîtrise de Science et Technique Image et Son de l'Université de Bretagne (Brest) CA de Directeur (2010) Depuis 2003, formateur au Cefedem Rhône-Alpes Multi-instrumentiste (saxophone soprano et ténor, clarinette basse, voix, guitare électro-acoustique, guitare basse, piano), maîtrisant les dispositifs informatiques, il est membre du collectif La Tribu Hérisson depuis 1998.
Philippe Cholat	Informatique Responsable des stages de formation continue	Musicien guitariste (CNR de Chambéry et de Grenoble) Formations et expériences en jazz, musiques traditionnelles (danse africaine, chant traditionnel, musique indienne) et théâtre musical. DE de professeur de guitare Chef de chœur et ancien directeur de conservatoire. Depuis 1999, enseigne l'informatique musicale au Cefedem Rhône-Alpes Depuis 2003, responsable du programme de formation professionnelle continue (environ 250 stagiaires par an...) ; pour cette mission, il est en lien avec les divers organismes régionaux (Cnfpt, Uniformation, CFMI,..), les interlocuteurs départementaux, et en concertation constante avec le milieu professionnel

Dominique Clément	Culture musicale Coordinateur des projets artistiques	Riche formation de musicien : clarinette, analyse, métrique grecque et hindoue, improvisation et harmonie, musique contemporaine, contrepoint ancien Clarinettiste et compositeur, co-fondateur de l'Ensemble Aleph A enseigné la clarinette, l'analyse, le rythme, la culture artistique (Beaux Arts, littérature) et l'improvisation au conservatoire de Chalon sur Saône de 1979 à 2000 Formateur au Cefedem Rhône-Alpes depuis 1990 Formateur au CNSMD de Lyon, FDCA
Guillaume Dussably	Musiques actuelles M.A.O.	DUMI DE de musiques actuelles BAFA, approfondissement Cirque Diplôme d'Art et Technique du Son du CRR de Châlons sur Saône Professeur de technique de studio au CRR de Villeurbanne Enseignant M.A.O et nouvelles technologies à l'association CRA'P Formateur de formateurs en M.A.O auprès de divers CRR
Hélène Gonon	Sciences de l'Education	Altiste, musicienne d'orchestre (Nîmes) DE de professeur de Formation Musicale Maîtrise en Sciences de l'Education à l'ISPEF, Université Lyon 2 Master 2 : UV complémentaires obtenues et mémoire entamé sous la direction de Michel Develay Depuis 1996, se consacre à l'enseignement des Sciences de l'Education au Cefedem Rhône-Alpes Collaboratrice de la FDCA du CNSMD de Lyon (méthodologie et suivi de mémoires). A contribué à l'ouvrage Repères bibliographiques pour les musiciens enseignants, sous la direction de Jean-Claude Lartigot (publié par la Cité de la Musique, Paris, 1998) Est chargée de la constitution d'un service du matériel pédagogique au Cefedem Rhône-Alpes
Karine Hahn	Pratique et pédagogie de la Musique d'ensemble	Licence d'Histoire DNESM de Harpe (CNSMD de Lyon) CA de professeur de Harpe en 2001 CA de directeur (2010) Depuis 2001, formatrice au Cefedem Rhône-Alpes En 2006, intérim de la classe de pédagogie fondamentale au CNSMD de Lyon Co-signe en 2006 avec E. Demange et J-C. Lartigot « Apprendre la musique ensemble – Les pratiques collectives, bases des apprentissages instrumentaux » aux éditions Symétrie. Musicienne membre du collectif « VMC » (Slam, harpe, expression corporelle) fondé sur la création et les musiques improvisées ; de l'Orchestre de la Camerata du Rhône ; accompagne régulièrement le chœur de femmes Calliope
Philippe Roche	Jazz	Guitariste, compositeur et arrangeur Etudes en guitare classique et oud (luth oriental) CA de professeur de Jazz (1986) Créateur de l'ensemble de musique classique orientale «Asmara», en 1997 Créateur et responsable du Département Jazz au Conservatoire de Villeurbanne et créateur de la section Jazz au département «Musiques – Etudes» de l'INSA. Il est formateur en culture musicale au Cefedem Rhône-Alpes depuis 1997. Il a édité un travail pédagogique aux Etats-Unis Scale Syllabus, éditions J. Aebersold).

Régine Théodoresco	Formation Musicale Direction de chœur	CA de professeur de Formation Musicale (1975) Professeur au CRR de Lyon Pianiste et Chef de Chœur Depuis 1995, formatrice au Cefedem Rhône-Alpes, formation musicale/direction de chœur Créatrice et directrice de l'ensemble Calliope, chœur de femmes Depuis 2006, professeur de direction de chœur et responsable du département voix au CRR de Rennes, « Chevalier des Arts et des Lettres » (2002)
François Journet	Secrétaire Général Intervient sur les questions de politiques culturelles, de statuts et de gestion	Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble, DEA de Droit public DESS de Gestion des institutions culturelles (Université de Paris Dauphine) A suivi un cursus de Licence théâtrale à l'Université Lyon 2 Ancien Président de l'ARSEC (l'Agence Régionale des Services aux Entreprises Culturelles) Vice-Président de la NACRE (Nouvelle Agence Culturel Régionale)
Eddy Schepens	Directeur-adjoint Sciences de l'éducation Recherche	Diplômé de l'EHESP DEA de Sciences de l'éducation, Université Lumière-Lyon 2, sous la direction de Philippe Meirieu, 1997) Professeur de Sciences de l'éducation au CNSMD de Lyon depuis 1983 Participe à la création du Cefedem Rhône-Alpes dont il est actuellement le directeur-adjoint (poste à mi-temps) Auteur de plusieurs ouvrages Directeur de publication et rédacteur en chef, notamment de la revue <i>Enseigner la Musique</i> , éditée en collaboration par le Cefedem Rhône-Alpes et le CNSMD de Lyon Organisateur de différentes rencontres sur l'enseignement de la musique (Lyon 2000, 2005, 2008)
Jacques Moreau	Directeur Suivi de projets et de mémoires	Pianiste ; Plusieurs prix du CNSM de Paris et Perfectionnement CA de professeur de piano (1982) et CA de directeur (1999) Professeur (1984-2001) puis directeur-adjoint au CNR de Reims (2001-2002) Directeur des études musicales du CNSMD de Lyon (2002-2007) Directeur du Cefedem Rhône-Alpes depuis 2007 Membre actif de l'Association Européenne des Conservatoires, (participant aux projets Polifonia et Humart) Examineur externe au Royal College de Londres (2007-2011) Depuis 2007, expert auprès du ministère de la culture Thaï et de l'Université Silpakorn de Bangkok pour la création d'un Conservatoire (missionné par le Ministère des Affaires Etrangères) Chevalier des Arts et des Lettres (juin 2004) Musicien actif (récitals et musique de chambre ; chef d'orchestre de jeunes en séminaire d'été)

Liste et qualification des « professeurs référent »

(Article 21-2, § 6)

Enseignants en cours de collaboration	Etablissement	Qualifications
Miren Adouani	CRR d'Annecy et des Pays de Savoie	DNESM du CNSMD de Lyon en 2001 Maîtrise de Mathématiques Pures, 2001, Université Lyon 1 CA en 2003 (par la FDCA) DE de direction d'ensembles vocaux en 2003 Enseigne le piano et le chant choral
Hélène Barré	CRD de Valence	DNESM du CNSMD de Lyon (1990) Titulaire du DE (1992), du CA par la FDCA (1996) Accompagnatrice au CNSMD de Lyon jusqu'en 2000 Activités de musicienne (musique de chambre, piano d'orchestre, création contemporaine, théâtre musical) Formatrice pour la formation continue diplômante au DE en trois ans (1999-2001)
Gwénaél Bihan	CRR de Saint Etienne	DE de flûte à bec (1992), CA de flûte à bec (1995) Diplômé du Centre de Musique Ancienne de Genève Spécialisation en musique baroque au Conservatoire Royal de Bruxelles DNESM du CNSMD de Lyon en flûte à bec en 1995 DEM de traverso à l'ENM de Villeurbanne Licence du Musicologie
Renaud Charles	Ecole de musique et de danse de Givors	DNESM du CNSMD de Lyon en flûte traversière en 1997 Maîtrise en littérature et civilisation des pays anglophones Spécialisation en flûtes anciennes au CRR de Toulouse Formateur invité à l'Escola Superior de Música de Catalunya pour un atelier d'initiation aux danses de la renaissance française CA obtenu à la FDCA de Lyon Musique de chambre et création théâtrales
Jean-Claude Dijoud	CRR de Chambéry	Ancien directeur adjoint du CRR de Chambéry (1994 jusque septembre 2007) Professeur de formation musicale. A mis en place et animé au sein de l'ADDIM Savoie le réseau des écoles de musique du département. Professeur de formation musicale puis directeur adjoint du CRR de la Réunion (années 1990). Coordinateur de plusieurs formations diplômantes au Cefedem Rhône-Alpes
Laurence Dupré	CRD de Bourgoin-Jallieu	DE de Violon par formation obtenu (1993), DE de professeur de musique traditionnelle (2004) puis CA (2011) Depuis 1997, enseigne le violon et les musiques traditionnelles au CRD de Bourgoin- Jallieu Coordonne le département de musiques traditionnelles depuis 2008.

		<p>Conseillère pédagogique au Cefedem depuis 1998.</p> <p>Joue dans différents projets musicaux d'esthétiques diversifiées : groupes de musiques traditionnelles, spectacles de rue, orchestre symphonique ou musique de chambre, en musiques improvisées.</p> <p>Collectage : en février 2011, publie le recueil co-réalisé avec Jean François Vrod « Les airs de Jo », 117 mélodies du répertoire de Joseph Perrier, violoneux de l'Artense.</p>
Max Forte	Ecole de Musique de Vienne	<p>DNESM spécialité piano du CNSMD de Lyon (1988)</p> <p>DE de piano (1991) puis CA par formation (1999)</p> <p>1988-1989 professeur de piano à l'ENM de Chambéry</p> <p>depuis 1989 enseigne le piano à l'école de musique et de danse de Vienne</p> <p>depuis 2000, conseiller pédagogique puis professeur référent pour le Cefedem Rhône Alpes</p>
Cédric Gautier	Ecole de musique de Chamousset-en-Lyonnais	<p>DE de trompette par formation (Cefedem Rhône-Alpes)</p> <p>Titulaire à l'école ressource intercommunale de Chamousset-en-Lyonnais : professeur de trompette, direction d'ateliers adolescents, orchestre à l'école, responsable de la relation entre l'école de musique et les associations musicales de la communauté de commune.</p> <p>Joue dans le Brass-band Docteur Lester (concerts, spectacles jeune public)</p> <p>Fait partie d'une troupe de théâtre lyrique..</p> <p>Arrangeur et compositeur pour différentes formations dont il fait partie.</p>
Loïc Guichard	Ecoles de musique de Grâne et Livron-Loriol	<p>Licence de musicologie (Université Lyon 2)</p> <p>DEM en piano, formation musicale et harmonie (conservatoires de Valence et Lyon)</p> <p>Participe à la fondation d'une école de musique associative à Grâne (Drôme)</p> <p>DE par formation de formation musicale</p> <p>Activités musicales en tant que pianiste ou chef de chœur, compositeur et arrangeur.</p> <p>Intervient dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants de la musique, pour le Cefedem Rhône-Alpes ou le Conseil Général de la Drôme.</p> <p>Depuis 2000, il dirige l'Ecole de Musique de Grâne et l'Ecole de Musique Intercommunale de Livron-Loriol.</p>
Cécile Guillier	CRD du Puy en Velay	<p>DE de violon en 2002</p> <p>Master de Sciences de l'éducation à l'Université Lyon 2</p> <p>A enseigné au CRR de St Etienne, actuellement au CRD du Puy en Velay.</p> <p>En tant que violoniste active : orchestre (symphonique et opéra) et musique de chambre, groupes de salsa, de jazz manouche, spectacles de danse contemporaine ou des spectacles mélangeant théâtre et musique.</p>
Claire Harangé-Segui	CRI de Miribel	<p>Pianiste de formation</p> <p>Licence de Musicologie à l'Université Lumière Lyon II</p> <p>DE de Formation musicale</p> <p>Coordonne le département Cultures Musicales au CRI de Miribel.</p> <p>Collabore régulièrement avec le Cefedem Rhône-Alpes</p> <p>Pratique musicale multiple : accompagnement pianistique de chorales d'enfants ; flûte à bec dans le groupe de musique ancienne les Balladins, voix et piano dans le « duo Dynamico » (musique afro-cubaine).</p> <p>Participe régulièrement aux travaux de l'APJL (Association de Psychanalyse Jacques Lacan), au sein desquels elle apporte son point de vue de musicienne enseignante.</p>
Sylvain Jaudon	Ecole municipale de Pierre-Bénite	<p>Fondateur de l'Académie de Musique de Chartreuse en 1990</p>

		<p>A enseigné dans différents conservatoires de la région lyonnaise de 1986 à 1991, dont de nombreux remplacements au CRR de Lyon.</p> <p>Professeur d'enseignement artistique au CRR de Saint-Etienne de 2004 à 2006.</p> <p>Professeur d'enseignement artistique à l'Ecole Municipale de Musique de Pierre-Bénite depuis 1991, responsable des départements « Claviers » et « Musique d'ensemble ».</p> <p>Collabore régulièrement avec le Cefedem Rhône-Alpes</p> <p>Élabore et rédige le projet d'établissement de l'EMM de Pierre-Bénite en 2011</p>
Vincent Magnon	CRR de Chambéry	<p>DFA d'écriture au CNSMD de Paris</p> <p>CA d'écriture, FDCA du CNSMD de Lyon</p> <p>Actuellement professeur d'écriture à la Cité des Arts de Chambéry</p> <p>Clarinettiste et pianiste se produisant en petite formation</p> <p>Compositeur, arrangeur et orchestrateur collaborant avec divers ensembles dont l'Orchestre de Besançon, l'Orchestre Manifesto de Mélanie Thiébaud, La semaine du son Ircam Paris, etc.</p> <p>Intervenant chargé du module connaissance des arts à l'université de Savoie</p> <p>Anime plusieurs stages de formation professionnelle continue</p> <p>Professeur référent auprès des étudiants du Cefedem Rhône-Alpes.</p>
Franck René	Conservatoire du Pays Roussillonnais	<p>Pris de virtuosité du Conservatoire Supérieur de musique de Genève.</p> <p>DE puis CA de clarinette, professeur au Conservatoire du Pays Roussillonnais</p> <p>A été professeur chargé de direction de l'école de musique agréée de Saint Clair du Rhône (38)</p> <p>Importante activité de musicien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de musiques improvisées, jazz, musique renaissance et baroque, musique traditionnelle - membre depuis sa création en 1996 du «Doumka Clarinet Ensemble». Nombreux festivals comme « Banlieues Bleues », « 38èmes Rugissants », « Sons d'hiver », et plusieurs enregistrements. <p>Publie des recueils pédagogiques pour la clarinette, aux éditions Robert Martin.</p> <p>Depuis 2007, collabore régulièrement avec le Cefedem Rhône-Alpes</p>
José Schmeltz	CRD de Valence	<p>DEM de Trompette et de Formation Musicale au Conservatoire de Mulhouse (2000),</p> <p>Licence de Musicologie à l'Université Marc Bloc (2001),</p> <p>DE de professeur de trompette et formation musicale</p> <p>En 2006, il valide le CEG (Certificat d'Etudes Générales) au CNSMD de Lyon, en Musique Ancienne (Trompette Baroque). Se produit avec divers ensembles.</p> <p>Depuis 2004 enseignant au CRD de Valence, où il est en charge de cours de Formation Musicale, d'Eveil Musical, d'orchestre à vents 1^{er} et 2^d cycle.</p> <p>Depuis 2009, fonction de Conseiller aux Etudes / Coordinateur au CRD de Valence</p> <p>Compose régulièrement, et complète sa formation par un cursus de Chant Lyrique, des cours de piano Jazz et de direction d'orchestre.</p>
Bruno Simon	CRD de Mâcon et Ecole de musique de Vienne	<p>CA de Musiques Actuelles Amplifiées</p> <p>DEM de jazz au conservatoire de Villeurbanne</p> <p>Prix de meilleur soliste au tremplin jazz d'Avignon 95</p> <p>Se produit actuellement en trio (Bruno SIMON trio), avec le « UPPY TRIO », au sein du Big-Band « l'O.E.U.F. » et accompagne la chanteuse Caroline PERSONNE.</p>

		Nombreux projets dans les styles les plus divers A enregistré avec Bruno SIMON trio, l'ŒUF, Michel ARBATZ, Michèle BERNARD, Caroline PERSONNE, Morice BENIN, SHAKOK, LALO entre autres.
Philippe Wucher		Prix de Violon et Musique de Chambre, CNR de Grenoble Prix de perfectionnement et classe de virtuosité du conservatoire supérieur de musique de Genève Titulaire du DE puis du CA, depuis 1997 professeur de violon au CRR de Grenoble. Joue en tant que violon solo au sein de divers ensembles ou dans des formations de musique de chambre Participe à diverses actions : création d'œuvres contemporaines, improvisation, réalisation de spectacles mêlant musique, danse et théâtre. Collabore depuis 1998 avec le Cefedem Rhône-Alpes et la FDCA du CNSMD de Lyon.

Enseignants ayant collaboré au titre de ce dispositif, en « réserve » pour une prochaine promotion		Qualifications
Philippe Genet	ENM de Villeurbanne	1 ^{er} prix de Cornet et de Musique de chambre en 1990 au CNSMD de Paris. Co-fonde en 1986 l'ensemble Odyssée ensemble & cie. Professeur à l'ENM de Villeurbanne depuis 2000. Il mène depuis diverses expériences pédagogiques. Collaborateur régulier du Cefedem Rhône-Alpes. Rencontres avec différents metteurs en scène et chorégraphes. Formateur auprès des CNFPT Rhône-Alpes et Bourgogne, l'EPCC de la Nièvre, l'ODAC 74, l'ADCA 22
Catherine Guinamard	ENM de Villeurbanne	Flûtiste à bec Maîtrise d'Education Musicale LYONII/Paris IV Diplôme de soliste de la Schola Cantorum Basiliensis CA.de flûte à bec, professeur à l'ENM de Villeurbanne depuis 1985. Collabore régulièrement avec le Cefedem Rhône-Alpes et la FDCA du CNSM de Lyon. Spécialisation en chant baroque français au XVIIème et XVIIIème siècle Publication aux PUL de Musique Baroque Musique médiévale avec Dominique VELLARD et du moyen âge et de la renaissance avec Jean-Yves HAYMOZ. Nombreuses interventions sur l'évaluation ; la notion de maître unique et de F.M. intégrée aux cours d'instrument
Pascal Pariaud	ENM de Villeurbanne	Études musicales au CNR de Lyon, au CNR d'Orléans, à la Faculté Lyon II Intègre l'Orchestre des Prix du CNSMD de Paris en 1986 Poursuit une formation sur instruments anciens au CNSMD de Lyon. Enseigne la clarinette et la musique improvisée depuis 1981 à l'ENM de Villeurbanne DE (1986), CA (1989), collabore depuis 1998 avec le Cefedem Rhône Alpes (y a enseigné la pédagogie de la musique de chambre) Membre d'un trio de musique expérimentale "PFL Traject" (concerts en France et à l'étranger).

		<p>Joue dans diverses formations sur instruments d'époque (Octuor A Venti, Le Concert Spirituel, Les Talens Lyriques, la Petite Bande,...) en France et en Europe.</p> <p>A joué dans un collectif de Musiques Actuelles "La Douzaine".</p> <p>Dirige la chorale "Jour de Fête" de son village (le Bois d'Oingt) depuis 25 ans.</p>
Marc-David Sanchez	CRR de Saint Etienne	<p>DNESM au CNSMD de Lyon</p> <p>CA de professeur de piano</p> <p>Depuis 1999 professeur au CRR de St Etienne, responsable du département piano.</p> <p>Collabore depuis plus de 10 ans avec le Cefedem Rhône-Alpes et la FDCA du CNSMD de Lyon</p> <p>Compositeur de musiques pour le théâtre (Lauréat de la Sacd en 2009)</p> <p>Musicien ayant aussi bien joué en quintette de jazz (melia jazz quintet), en tango (roulotte tango), qu'en musique contemporaine (EOC de Daniel Kawka).</p>

Modalités de recrutement des enseignants

(Article 21-2, § 6)

L'équipe pédagogique est définie par l'article 7 du règlement intérieur du Cefedem Rhône-Alpes. Le mode de recrutement des enseignants qui participent à la formation est différent selon la nature de leur mission.

1 – Les formateurs permanents

Ils ont pour mission d'assurer les enseignements permanents et de suivre l'ensemble des travaux des étudiants.

Ils sont recrutés par le directeur après avis d'une commission composée du directeur, du directeur-adjoint, et de deux enseignants, qui reçoit le candidat en entretien.

2 – Les formateurs externes

a) Ils ont pour mission de participer au suivi de projets ou de travaux des étudiants aux côtés des formateurs permanents.

Ils sont cooptés pour cette mission par le directeur du Cefedem Rhône-Alpes, dont ils respectent l'autorité pédagogique.

b) Lorsque ces enseignants sont issus d'établissements partenaires du Cefedem et que leur mission nécessite une mise en œuvre de ce partenariat, notamment pour la mission de « professeur-référent » (au sein des UE 5 et 6), la cooptation de ces enseignants est soumise à l'approbation du directeur de l'établissement partenaire. Dans le cadre de cette mission, ces enseignants demeurent placés sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'établissement territorial au sein duquel ils exercent, mais sous la responsabilité pédagogique du directeur du Cefedem Rhône-Alpes.

3 – Les formateurs ponctuels

Le Cefedem Rhône-Alpes peut faire appel ponctuellement à des personnalités extérieures choisies par lui en fonction de leurs compétences.

Ces formateurs interviennent sur invitation du directeur.

Effectifs d'étudiants

(Article 21-2, § 7)

Le contexte général

L'emploi dans le champ culturel en Rhône-Alpes est particulièrement dense. En 2007 on comptabilisait 59000 postes (en progression de 7,3 % par rapport à 2006), dont les trois quart dans le secteur du spectacle vivant. Ces postes correspondent à 9 205 temps plein, soit un ETP pour 6,4 postes. Avec plus de 2 100 employeurs actifs du spectacle, la Région Rhône-Alpes se place au deuxième rang (8,2 %), devant la région PACA (7,7%) mais loin derrière l'Île-de-France (43,6%). L'emploi ainsi recensé est le fruit d'un profil professionnel constitué d'une multicompetence associant prestation artistique, prestation de médiation et d'action culturelle et prestation d'enseignement. Ainsi, une enquête réalisée auprès des 67 ensembles instrumentaux et vocaux professionnels met en lumière que près de 60% des ensembles construisent régulièrement des projets d'action culturelle. Les plus fréquemment citées sont : les actions en milieu scolaire, les ateliers de sensibilisation et de pratique en direction d'amateurs, des stages et master class et des actions pour publics en difficulté. Cela traduit pour les ensembles la nécessité d'aller chercher et de fidéliser d'autres publics à travers de nouvelles formes de rencontre. Au-delà de cette approche des structures qui s'engagent ainsi souvent par conviction mais aussi par nécessité économique, les individus appartenant à ces ensembles se positionnent souvent à titre individuel dans une situation de polyactivité. La nécessité d'élargir la formation à la médiation découle de ce constat. Cette analyse est dans la droite ligne du diagnostic de l'emploi réalisé en région Rhône-Alpes par l'Agence Musique et Danse qui évalue que deux artistes sur trois sont salariés d'une structure d'enseignement.

Une région riche en institutions de formation et en nombre d'étudiants

Un nombre important d'étudiants dans les filières universitaires en lien avec les métiers du spectacle.

Environ 1 600 étudiants sont en formation initiale dans des filières universitaires en lien direct avec les métiers du spectacle.

Les deux secteurs les plus développés sont « arts du spectacle » et « musique » avec 37% et 36% des étudiants.

On compte 72% des étudiants en licence, 27% en master et 1% en doctorat. A côté des universités, les formations de niveau BTS et assimilés regroupent près de 400 étudiants.

De nombreuses institutions d'enseignement spécialisé en région.

La région Rhône-Alpes est riche de onze conservatoires à rayonnement départemental ou régional, d'un conservatoire national (CNSMD de Lyon), d'une école nationale des métiers du théâtre (ENSATT), d'un Cefedem, d'un CFMI, de l'École de la Comédie de Saint-Étienne (école formant au métier d'acteur), et des Écoles de la Poudrière et Emile Cohl (cinéma d'animation).

1600 étudiants en enseignement spécialisé.

En 2007, 825 étudiants se sont engagés dans les filières proposées par les établissements supérieurs d'enseignement artistique, enregistrant une baisse de 3,3% par rapport à 2005. Chaque année, près de 300 étudiants sortent diplômés de ces institutions.

L'enseignement spécialisé initial compte plus de 780 élèves dans ses cycles pré-professionnels préparés par les 11 conservatoires à rayonnement départemental ou régional.

Ces cycles spécialisés et cycles d'orientation professionnelle concernent en théorie des élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou qui ont le projet d'exercer une activité professionnelle dans les champs de la musique, de la danse ou du théâtre. Ces cycles donnent lieu à la délivrance d'un diplôme d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales (DEM, DEC, DET).

Ces cycles sont proposés dans 11 établissements de la Région :

- les trois Conservatoires à Rayonnement Régional de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne¹
- les deux Conservatoires à Rayonnement Régional en préfiguration de la Communauté d'Agglomération d'Annecy, de Chambéry
- les six Conservatoires à Rayonnement Départemental, de Danse et d'Art Dramatique du Nord-Isère (Bourgoin-Jallieu et Villefontaine), d'Oyonnax, Villeurbanne, Romans-sur-Isère, Valence, Bourg-en-Bresse.

En effectif d'élèves, cela représente 998 élèves inscrits en cycle spécialisé et d'orientation professionnelle, soit 7% de l'effectif global des CRR et CRD de la Région.

Le plus petit effectif en cycle spécialisé se rencontre au CRD de Bourg-en-Bresse, avec 13 étudiants en cycle spécialisé, soit 2% de l'effectif global.

Les deux effectifs les plus importants se rencontrent au Conservatoire National de Région de Lyon, avec 378 élèves en cycle spécialisé et en C.O.P danse, soit 13% du nombre total d'élèves, suivi de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art dramatique de Villeurbanne avec 162 étudiants en cycle spécialisé, ce qui représente 10% de son effectif global.

L'enseignement de la musique connaît de profondes inégalités dans la répartition entre les disciplines et les genres musicaux. Certaines disciplines instrumentales ou vocales sont suffisamment développées pour permettre l'accès des élèves dans tous les établissements – ou presque – à un cycle spécialisé. C'est le cas du piano (claviers), du chant (art lyrique), de la clarinette et de la flûte traversière pour les bois, ainsi que du violon pour les cordes et de la trompette pour les cuivres.

A l'opposé, l'apprentissage de certains instruments semble beaucoup moins répandu : c'est principalement le cas de l'accordéon, des cuivres graves (tuba, saxhorn et trombone), du cor mais aussi du basson, du hautbois, de la harpe, de la contrebasse et du violoncelle.

Les inégalités sont encore plus flagrantes entre les genres musicaux. L'offre de formation en musique ancienne se réduit à 6 établissements (le CRD de Villeurbanne étant la seule à proposer un panel de disciplines assez large – cordes, claviers, bois). C'est encore plus vrai pour les DEM regroupés sous le vocable « musiques actuelles ». Les DEM de musiques traditionnelles ne peuvent être obtenus qu'à Villeurbanne (offre qui, tout comme pour la musique ancienne, attire vers cette école une population de « grands » élèves extérieurs à la commune) ; les musiques actuelles amplifiées n'étaient enseignées en 2004-2005, à ce niveau préprofessionnalisant, que dans 3 établissements, rassemblant 68 élèves ; le jazz apparaît comme le genre musical (apparenté aux « musiques actuelles ») le plus répandu. Il fait l'objet d'un cycle spécialisé dans 9 établissements dans lesquels se répartissent 62 élèves (inscrits dans une discipline dominante).

Par ailleurs, les disciplines de culture et de formation musicales sont très inégalement réparties, en tant que disciplines dominantes permettant l'obtention d'un DEM spécifique : seule la formation musicale est présente dans la majorité des établissements, l'écriture, la composition et même l'analyse n'étant organisées que dans quelques grands établissements. Il faut noter enfin que seuls trois établissements préparent au DEM de chef de chœur. Il est pourtant régulièrement fait appel aux fonds de la formation continue pour permettre aux chefs de chœur en exercice insuffisamment formés d'accéder à des formations de qualité organisées hors conservatoires.

(Source enquête AMDRA - ETAT DES LIEUX DES CYCLES SPECIALISES ET CYCLES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS LES CNR ET ENM DE LA REGION RHONE-ALPES, *Synthèse - février 2006*).

Une enquête a été menée en 2010 par la Nacre sur l'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements. Notons que cela ne permet pas de prendre en compte les esthétiques dans lesquelles les DEM sont délivrés au « compte-goutte » (musiques traditionnelles et actuelles). Pour ces esthétiques, la prise en compte des candidatures de personnes non diplômées est possible via la commission de dispense qui jusqu'à présent était organisée par la DGCA. Ainsi parmi les 51 dossiers validés par cette commission de dispense en 2009 et 2010 on compte six musiques traditionnelles, 21 musiques actuelles et 5 jazz. Ces trajectoires ne figurent donc pas dans les enquêtes utilisées pour remplir le dossier de demande d'habilitation. Cette enquête a été menée auprès de 453 diplômés (240 diplômés de 2007, 213 de 2009, 31 diplômés n'ont pas pu être retrouvés).

Plus de 200 étudiants sortent diplômés chaque année de ces établissements. Parmi les motifs ayant amenés

à s'inscrire dans un 3^e cycle, 36 % des étudiants exposent leur attrait pour l'enseignement spécialisé et le fait qu'y devenir professionnel s'inscrit dans leur projet professionnel.

Type de structure	Effectifs	%
Ecole associative ou privée d'enseignement artistique	57	58,8%
Cours privés	36	37,1%
Orchestre ou ensemble musical/vocal	29	29,9%
Etablissement public d'enseignement artistique (école ou conservatoire municipal)	23	23,7%
Lieu de diffusion du spectacle	16	16,5%
Autre employeur hors culturel ou artistique	12	12,4%
Autre dans le spectacle	11	11,3%
Compagnie de danse ou de théâtre	10	10,3%
Autre employeur culturel ou artistique hors spectacle	6	6,2%
Collectivité territoriale (hors écoles de musique)	3	3,1%
Structure du cinéma ou de l'audiovisuel	1	1,0%
Total	97	/

Champ : diplômés de 2007 et de 2009 salariés et/ou intermittents au moment de l'enquête, ayant répondu à cette question (97 individus).

Remarque : un diplômé peut avoir renseigné plusieurs types de structure (total différent de 100%).

Le tableau ci-dessus met en lumière que l'enseignement représente de fait le débouché professionnel majeur de ces diplômés. Commence pour eux le processus d'intégration qui leur permettra au fil du temps de stabiliser leur situation professionnelle. Cet élément est à mettre en écho à l'évolution des étudiants obtenant leur Diplôme d'Etat au Cefedem, qui passe d'un statut d'insertion précaire (CDD, multi-employeurs, revenus bas) à une stabilisation et une amélioration des conditions professionnelles.

Au-delà des diplômés de la région, le Cefedem Rhône-Alpes draine des candidatures provenant d'autres régions, ainsi sur les deux derniers recrutements le Centre a enregistré 172 inscriptions en 2009 et 146 en 2010. La moitié des candidats provienne de la région Rhône-Alpes, les autres de d'autres régions.

Les débouchés

La parution en 2007 de l'ouvrage sur la décentralisation des enseignements artistiques permettait de faire un point sur le secteur de l'enseignement spécialisé, dix ans après l'enquête menée par la DRAC Rhône-Alpes sur le sujet. (« les écoles de musique et de danse en Rhône-Alpes » – Drac Rhône-Alpes). Cette enquête avait estimé à cette époque le nombre d'emplois dans le champ de l'enseignement spécialisé en Rhône-Alpes à 5 190 postes. Dix ans plus tard l'enquête menée par l'AMDRA établit ce chiffre à hauteur de 6 026 postes soit une augmentation de près de 20 %. L'enquête menée par la DRAC établissait à 22 % le nombre d'enseignants titulaires d'un diplôme pédagogique. Ce chiffre est passé à 38 % en 2007 ce qui illustre bien les résultats de la politique menée par le Ministère de la Culture depuis 1990.

En outre ces données nous permettent de considérer que l'essor des écoles de musique ayant eu lieu à partir des années 80, une forte vague de renouvellement de la pyramide des âges est à prévoir dans les dix ans qui viennent.

Nombre d'étudiants par promotion

En conséquence nous estimons que le Cefedem Rhône-Alpes peut accueillir 30 étudiants par promotion en formation initiale. Ce nombre peut être considéré comme potentiellement sous dimensionné par rapport aux besoins.

En outre les besoins en formation continue sont tout aussi importants puisque la mise en place de la filière culturelle en 1990 a été suivie d'une longue période durant laquelle les concours n'ont pas pu être organisés. Les procédures de résorption de l'emploi précaire mises en place par le CNFPT n'ont pas résorbé, loin s'en faut, toutes les situations créées à ce moment-là. Les formations continues diplômantes mises en place par le Cefedem pour élaborer une offre spécifique aux personnes en cours d'emploi a permis au cours des années (ces formations ont été mises en place en 1996) d'élaborer une offre singulière avec des partenariats financiers appropriés. Ces formations drainent à chaque ouverture un flot conséquent de candidats (115 dossiers pour la formation mise en place sur les départements de la Loire et du Rhône). Outre l'appui des départements, partenaires dans ces opérations, le soutien sans faille de l'OPCA en charge du secteur associatif, Uniformation, a permis d'élaborer les montages financiers nécessaires. Cependant, aucune règle ne se trouve en mesure d'être appliquée systématiquement, l'aide d'Uniformation ne concernant que les candidats éligibles aux aides possibles. Pouvoir faire état d'un contrat à durée indéterminée, à plein temps signé par un employeur à jour de ses cotisations – conditions requises - relève plus de l'exception que de la règle. Le CNFPT, qui devrait pouvoir nous aider à tenir compte des candidats issus des écoles territoriales, n'est pas en mesure de délivrer son aide pour le moment. Le programme de formation continue diplômante en cours associant 30 étudiants doit prendre fin en 2013. Ce délai devrait être suffisant pour voir aboutir la négociation d'accords cadres nationaux entre l'État, les OPCA et le CNFPT. Notre structure pourrait donc alors imaginer les partenariats et modalités de fonctionnement permettant de prendre en compte les différents profils dans des parcours de formation adaptés et viables économiquement. Pour le moment nous prenons appui sur les effectifs en cours de formation.

Effectifs envisagés en formation initiale : 30 étudiants par an

Effectif maintenu pour le programme actuel de formation continue : 30 étudiants (Juillet 2010- Juillet 2013).

Bibliographie

- Enquête socioéconomique dans le secteur des musiques actuelles en Rhône-Alpes. Juin 2010. 94 p.
- Les ensembles instrumentaux et vocaux professionnels de musiques savantes en Rhône-Alpes.
- Diagnostic du contrat d'objectifs emploi-formation Rhône-Alpes – 2011
- *La décentralisation des enseignements artistiques – collection clés de 8 – Agence Musique et Danse Rhône-Alpes. Etat des lieux des cycles spécialisés et cycles d'orientation professionnelle dans les Cnr et Enm de la région rhône-alpes - novembre 2005 (version corrigée janvier 06)*
- CSVR - Un paysage régional du spectacle vivant en Rhône-Alpes / Juin 2010 – 3
- L'insertion professionnelle des anciens étudiants du Cefedem Rhône-Alpes, enquête 1998, 2002, 2006.

Informations sur les coûts de formation

(Article 21-2, § 8)

1) Coût étudiant

Le coût étudiant doit connaître une évolution dans les prochaines années.

1) En 2012 et 2013, il s'établit sur la base de la superposition des promotions encore régies par l'arrêté de 1992, notamment la formation continue diplômante en trois ans débutée en 2010 et qui s'achèvera en Juillet 2013.

Le calcul du coût étudiant pour les années 2012 et 2013 s'établit donc sur la base de :

- 60 étudiants en formation initiale
- 30 étudiants en formation continue ; cette promotion étant sur un cursus de 3 ans, nous proratisons cet effectif en fonction du nombre d'heures de formation, soit un effectif annuel de 20 étudiants pour une formation en deux ans.

Le coût étudiant pour 2012 et 2013 s'élève donc à 13 400 euros par an et par étudiant.

2) En 2014, nous serons en mesure de concevoir une offre de formation intégralement régie par les textes de 2011. Nous ramènerons la durée de la formation à deux années pour tous.

Nous prévoyons que le coût étudiant devrait pouvoir être ainsi ramené à 12 400 euros par an et par étudiant.

2) Montant des droits d'inscription

Ceux-ci sont fixés par le Conseil d'Administration.

3) Modalités d'accompagnement de la recherche des prises en charges au titre de la formation continue

C'est le Cefedem – en la personne d'Hermine Morterol, coordinatrice administrative - qui, en raison de ses relations étroites avec les organismes financeurs, gère cette recherche pour chaque étudiant reçu au titre de la formation continue. Elle constitue avec chacun d'eux son dossier de prise en charge. Ainsi, pouvons-nous leur garantir la meilleure efficacité possible dans ces démarches. Malgré cela, les conditions d'obtention de ces financements sont de plus en plus contraignantes et ne garantissent pas la prise en charge de tous les dossiers potentiellement éligibles.

Modalités d'orientation et de positionnement des candidats à l'entrée en formation

(Article 21-2, § 9)

a) Modalités d'orientation et de positionnement des candidats à l'entrée en formation

A l'issue du concours d'entrée, le directeur ou son représentant reçoit individuellement chaque candidat reçu et examine avec lui l'ensemble de son dossier.

A l'issue de cet entretien, le directeur peut soumettre le dossier de l'étudiant au Conseil des études. Après examen du dossier, le Conseil des études arrête la liste des travaux que l'étudiant devra effectuer et établit son parcours de formation.

b) Moyens de communication mis en œuvre à cette fin

Ces dispositions sont inscrites au Règlement des études et disponibles sur le site Internet du Cefedem. Elles sont rappelées à l'étudiant lors de son premier entretien avec le directeur.

c) Critères de validation des connaissances et compétences acquises par les candidats dans le cadre de formations antérieures ou d'une pratique professionnelle en qualité d'interprète ou d'enseignant

L'ensemble des éléments avancés par l'étudiant admis sera examiné au regard des travaux qui sont à réaliser dans la formation selon les questions suivantes :

- La nature des travaux réalisés par l'étudiant admis s'apparente-t-elle à celle des travaux pour lesquelles une validation est demandée ?
- L'ensemble des compétences mises en jeu par ces travaux correspond-il à celui mis en jeu par les travaux équivalents dans la formation ? L'articulation de ces compétences permet-elle d'atteindre les mêmes objectifs ?
- Les connaissances acquises sont-elles de même nature que celles enseignées dans la formation ? Ont-elles été mises en pratique selon les mêmes objectifs ?

d) Critères et modalités selon lesquels sont définies les durées et organisations des cursus

Selon les critères définis au point c) précédent, le Conseil des études établit la liste des travaux à réaliser par l'étudiant et l'organisation du cursus permettant la réalisation de ces travaux.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Article 21-2, § 10)

Titre I : Organes de gestion

Article 1 – Conseil d'administration

Le Cefedem Rhône-Alpes est administré par un conseil d'administration dont la composition et le fonctionnement sont fixés dans les statuts de l'établissement.

Article 2 – Conseil scientifique

Formé de personnalités des mondes de la recherche, de la création, des arts et de l'enseignement, nommées par le conseil d'administration sur proposition du directeur du Cefedem, le conseil scientifique a pour vocation de contribuer par ses avis à l'enrichissement de la philosophie de formation développée par le Cefedem Rhône-Alpes, fondée sur une dynamique de recherche et de création, et d'assurer ainsi une veille scientifique sur les programmes de formation mis en oeuvre.

Il se réunit au moins une fois par an.

Ses avis sont consultatifs et transmis au conseil d'administration.

Article 3 – Conseil des études

Le conseil des études a pour mission d'émettre un avis ou de formuler des propositions pour toutes les questions liées à la mise en œuvre des programmes de formation et au déroulement de la scolarité des étudiants. Il a ainsi notamment pour mission de préciser les dispositifs de formation inclus dans chaque unité d'enseignement. L'organisation de ces unités d'enseignement est présentée sous forme de fiches annexées au règlement des études.

Outre le directeur du Cefedem qui le préside, il est composé de :

- trois enseignants de l'équipe pédagogique permanente, au moins,
- un délégué des étudiants, ou son représentant, pour chacune des promotions en cours d'études,
- deux représentants de l'administration,
- le cas échéant de représentants des établissements partenaires de formation.

Le conseil des études peut s'adjoindre toute personne dont il jugerait la présence pertinente en rapport avec les sujets à traiter.

Article 4 – Le conseil de discipline

1) Composition

Outre le directeur du Cefedem qui le préside, le conseil de discipline est composé :

- du secrétaire général du Cefedem Rhône-Alpes,
- de deux représentants des enseignants du Cefedem Rhône-Alpes,
- d'un étudiant désigné parmi les délégués des étudiants.

2) Missions et fonctionnement

Le conseil de discipline est convoqué par le directeur et prononce un avis sur tout manquement au règlement des études ou au règlement intérieur dont le directeur le saisit.

L'avis du conseil de discipline est requis pour toute mesure d'exclusion définitive.

Le conseil de discipline est saisi de toute récidive de manquement suite à un 1^{er} avertissement notifié par le directeur.

Lorsque les circonstances l'exigent, le directeur peut prononcer, à titre conservatoire, l'exclusion provisoire d'un étudiant sans recueillir l'avis préalable du conseil de discipline. Il réunit alors le conseil de discipline dans les plus brefs délais pour statuer définitivement sur le cas de cet étudiant.

L'étudiant traduit devant le conseil de discipline est tenu de se présenter au jour et à l'heure notifiés par le directeur. Il peut se faire assister d'un défenseur de son choix.

Le conseil de discipline peut entendre toute personne dont il souhaite connaître les observations.

Le procès-verbal est signé par le directeur. Le registre des procès-verbaux est conservé par le service des études.

Si l'étudiant est mineur, les sanctions disciplinaires sont notifiées à ses parents ou à son tuteur.

Le conseil de discipline décide alors des sanctions appropriées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

Titre II : Organisation administrative de l'établissement

Article 5 – Direction de l'établissement

L'équipe de direction est composée du directeur, du secrétaire général, et du directeur adjoint.

Le directeur dirige l'ensemble de l'établissement. Il est nommé par le conseil d'administration et lui rend compte de sa gestion. Il est responsable des formations délivrées par l'établissement.

Le secrétaire général a pour mission principale d'assurer le bon fonctionnement administratif et financier de la structure. Il peut être également amené à représenter cette dernière auprès de l'extérieur.

Le directeur-adjoint a pour mission principale, outre sa participation au programme en tant que formateur, d'assurer la mise en oeuvre de la dynamique de recherche qui alimente le programme.

Article 6 – Équipe administrative

L'équipe administrative est composée de personnes engagées à temps plein ou à temps partiel. Elle est placée sous la responsabilité du secrétaire général.

Les conditions de travail de ce personnel sont régies par la convention collective des organismes de formation.

Article 7 - Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose de formateurs permanents, de formateurs externes et de formateurs ponctuels.

1 – Les formateurs permanents

Ces formateurs ont pour mission d'assurer les enseignements permanents et de suivre l'ensemble des travaux des étudiants.

Ils sont recrutés par le directeur après avis d'une commission composée du directeur, du directeur-adjoint, et de deux enseignants, qui reçoit le candidat en entretien suite à l'envoi par lui d'un CV et d'une lettre de motivation.

Ces formateurs sont placés sous l'autorité pédagogique et hiérarchique du directeur. Leurs conditions de travail et leur rémunération fixée par une grille indiciaire ont été définies et votées par le conseil d'administration et annexée au présent règlement.

2 - Les formateurs externes

Ils ont pour mission de participer au suivi de projets ou de travaux des étudiants aux côtés des formateurs permanents.

Ces enseignants s'inscrivent dans la dynamique et la philosophie de formation du Cefedem Rhône-Alpes.

Ils sont cooptés pour cette mission par le directeur du Cefedem Rhône-Alpes, dont ils respectent l'autorité pédagogique.

Lorsque ces enseignants sont issus d'établissements partenaires du Cefedem et que leur mission nécessite une mise en œuvre de ce partenariat, notamment pour la mission de « professeur-référent » (au sein des UE 5 et 6), la cooptation de ces enseignants est soumise à l'approbation du directeur de l'établissement partenaire. Dans le cadre de cette mission, ces enseignants demeurent placés sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'établissement territorial au sein duquel ils exercent, mais sous la responsabilité pédagogique du directeur du Cefedem Rhône-Alpes.

3 - Les formateurs ponctuels

Que ce soit pour des suivis individuels de projets ou travaux d'étudiants ou dans le cadre de séminaires ou d'interventions ponctuelles en lien avec les projets collectifs développés, le Cefedem Rhône-Alpes peut faire appel ponctuellement à des personnalités extérieures choisies par lui en fonction de leurs compétences.

Ces formateurs interviennent sur invitation du directeur. Ils peuvent également intervenir dans le cadre d'un partenariat qui lierait le Cefedem Rhône-Alpes à l'établissement au sein duquel ils exercent.

Titre III : Fonctionnement de l'établissement

Article 8 - Droit d'inscription

À la rentrée, les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes doivent acquitter un droit d'inscription. Celui-ci est fixé chaque année par le conseil d'administration. Le règlement doit être effectué auprès du service des études.

Article 9 - Sécurité sociale

Les études suivies dans le cadre du Cefedem Rhône-Alpes permettent de bénéficier d'une couverture sociale offerte aux étudiants n'ayant pas atteint l'âge de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire concernée.

Article 10 - Bourses

Dans le cadre des études au Cefedem Rhône-Alpes, les étudiants peuvent éventuellement bénéficier de bourses d'études ou d'aides spéciales attribuées par le CROUS.

Les dossiers sont à retirer auprès du CROUS, selon les modalités définies chaque année par ce dernier.

Article 11 - Centre de documentation

Le centre de documentation du Cefedem Rhône-Alpes comprend des livres, des revues spécialisées, des mémoires, des archives, des disques, DVD, cassettes audio et partitions ;

Il dispose d'un poste informatique relié à internet, à la disposition des usagers ;

Il dispose enfin d'une station reliée par extranet au site de la Cité de la Musique, exclusivement consacrée à cet usage.

Au début de chaque année universitaire un chèque de caution est demandé, dont le montant est fixé annuellement. Cette caution sera restituée en fin d'année universitaire, déduction faite, le cas échéant, du montant de tout document éventuellement perdu.

L'emprunt est limité à un maximum de quatre documents par mois, renouvelable une fois. Il est possible de réserver un ouvrage.

Chaque document qui sort de la documentation doit être systématiquement inscrit sur une « fiche d'emprunt » (à l'entrée de la documentation). Sur cette fiche, vous devez inscrire vos nom, prénom, date d'emprunt, le numéro du code barre, le titre et le nom de l'auteur.

Les dictionnaires et les archives sont uniquement accessibles en consultation.

A la fin de chaque année scolaire, un inventaire est réalisé, permettant de vérifier l'état en qualité et en quantité de tous les documents disponibles (livres - CD – DVD - revues - partitions).

L'accès au centre de documentation est soumis aux mêmes horaires que l'accès aux locaux (cf. article 8).

Article 12 - Emprunt du matériel

Pour pouvoir emprunter du matériel audio ou vidéo, ainsi que certains instruments (percussion, ...), les étudiants doivent s'adresser au responsable du matériel au moins une semaine avant la date souhaitée pour l'emprunt.

Lorsque pour leurs travaux ou projets, les étudiants souhaitent pouvoir disposer d'instruments de musique ou de tout autre matériel non disponible au Cefedem, il leur appartient de prendre en charge l'emprunt nécessaire.

Article 13 - Copies

Les étudiants du Cefedem ont à leur disposition une imprimante. Un crédit annuel de copies est accordé à chaque étudiant pour l'édition de ses travaux propres. Si l'étudiant souhaite obtenir des unités au-delà de ce crédit, il peut en faire la demande auprès du secrétariat une semaine à l'avance (le coût de l'unité est fixé chaque année).

Article 14 - Participation aux frais

Des activités non comprises dans le cursus peuvent être proposées par le Cefedem Rhône-Alpes, dans l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci (participation à des conférences/débats, stages, etc.). Selon les cas, une participation financière correspondant à l'activité proposée peut être demandée.

Article 15 - Locaux

Il est demandé aux étudiants de respecter les locaux dans lesquels se déroulent les cours (fermeture des fenêtres et des portes, extinction des lumières, entretien du matériel, propreté des salles de cours, de la documentation et de la cafétéria).

Selon le dispositif mis en place par la Régie pour accéder à l'immeuble, il est confié à chaque étudiant les moyens nécessaires pour y accéder.

Une carte donnant accès aux locaux du Cefedem est remise à chaque étudiant contre un chèque de caution, dont le montant sera fixé chaque année. En cas de perte de la carte, il est impératif de le signaler immédiatement ; la caution sera alors perçue pour couvrir les frais de renouvellement. Les cartes sont remises au centre par l'étudiant à l'issue de ses études.

Les locaux administratifs sont accessibles par l'accès principal de 8h45 à 17h30 du lundi au vendredi.

Les salles de cours et de répétition sont accessibles aux heures d'ouverture des bureaux et quoi qu'il en soit, avec la carte d'accès de 8h15 à 22h du lundi au vendredi et de 8h15 à 20h le samedi.

L'ensemble de ces locaux sont fermés le dimanche et les jours fériés.

La salle informatique est accessible 24H/24H avec la carte d'accès.

Article 16 - Sanctions

Tout manquement au règlement intérieur ou au règlement des études peut conduire à une mesure disciplinaire prononcée par le directeur. Selon la gravité de ce manquement, le directeur peut adresser un avertissement à l'étudiant l'ayant commis ou le convoquer directement en conseil de discipline. En cas de dégradation de matériel ou des locaux, il peut en demander réparation financière ou matérielle (remplacement du matériel détruit) à l'étudiant.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Préambule

Le Cefedem Rhône-Alpes délivre le Diplôme d'État de professeur de musique. La délivrance de ce diplôme est régie par le décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 et l'arrêté du 5 mai 2011, tous deux relatifs au Diplôme d'État de professeur de musique. Le présent règlement des études est établi conformément à ces textes.

Le Diplôme d'État peut être obtenu par :

- la formation initiale ou continue (Titre I)
- la Validation des Acquis de l'expérience (Titre II)

Titre I : Coursus d'études en formation initiale et en formation continue

Chapitre 1 : Modalité d'admission

Article 1 – Conditions d'admission pour la formation initiale

Les candidats à la formation initiale doivent répondre aux trois conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (DNOP) ou d'un diplôme d'études musicales (DEM) ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- ne pas avoir interrompu leurs études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans.

Ils doivent en outre fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidats qui ne répondent pas aux conditions ainsi fixées, après avis d'une commission d'au moins trois enseignants, à laquelle peut être invitée toute personnalité compétente, notamment un représentant de l'Université.

Article 2 – Conditions d'admission pour la formation continue

Relèvent de la formation continue les candidats qui ont interrompu leurs études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans et remplissent l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante huit cachets sur deux ans ;
- être titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (DNOP), et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine, sur trente semaines au moins, ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

Ils doivent en outre fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Article 3 – Épreuves d'admission

Les candidats doivent participer à l'ensemble des épreuves écrites et orales suivantes :

1) Ecrits :

- a) Dossier relatif à la culture musicale spécifique du candidat ;
- b) Dossier relatif à l'enseignement de la musique.

2) Oraux :

- a) Présentation d'un travail musical en groupe ;
- b) Concert public ;
- c) Exposé oral à partir d'un texte ;
- d) Entretien individuel.

L'organisation pratique de ces épreuves est fixée par le Conseil des études et décrite dans une fiche annexée au présent règlement.

Le jury établit un classement des candidats. Ceux-ci sont admis dans la mesure des places disponibles.

Article 4 – Composition du jury des épreuves d'admission

Le jury chargé d'évaluer les épreuves d'admission comprend au moins :

- le directeur du Cefedem Rhône-Alpes, président,
- un enseignant du Cefedem Rhône-Alpes,
- une personnalité du monde musical.

Le jury peut s'adjoindre un examinateur spécialisé de la discipline et du domaine du candidat. Cet examinateur ne participe pas aux délibérations du jury.

Les professeurs permanents du centre de formation peuvent assister aux épreuves et participer aux travaux du jury au titre de leur spécialité avec voie consultative.

Article 5 – Dispositions particulières concernant les étudiants étrangers

Lors de l'entretien, le jury vérifie si le candidat a une maîtrise suffisante de la langue française pour pouvoir suivre le cursus.

Article 6 – Conditions particulières d'admission

Les étudiants en cours de cursus en formation initiale conduisant au diplôme national supérieur professionnel de musicien dans un établissement non habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique, ou venant d'achever ce cursus, peuvent accéder à la formation au Diplôme d'État du Cefedem Rhône-Alpes après un entretien et des épreuves complémentaires définies par le Conseil des études et précisées en annexe au présent règlement des études. Ils sont admis, en fonction des places disponibles.

Les candidats ayant obtenu une partie du diplôme par la voie de la formation initiale ou continue depuis moins de cinq années peuvent être admis en formation pour les unités d'enseignement non validées, au vu d'un dossier retraçant leur parcours de formation et leur expérience professionnelle, à la suite d'un entretien avec le directeur et trois enseignants du Cefedem Rhône-Alpes. Ils sont admis en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Chapitre 2 : Organisation des études

Article 7 – Définition du cycle d'études

La durée de référence de la formation est de deux ans. Elle est organisée en unités d'enseignements qui regroupent les travaux que les étudiants ont à réaliser durant les deux années.

Ces unités d'enseignement permettent de développer les compétences telles qu'elles figurent au référentiel de compétences annexé à l'arrêté du 5 Mai 2011. L'organisation des enseignements et des travaux au sein de ces unités d'enseignement est fixée par le conseil des études et décrite dans les fiches annexées au présent règlement.

Article 8 – Validation des acquis antérieurs et réduction de scolarité

En cohérence avec la conception du programme d'études, la validation des acquis antérieurs se fait en rapport avec les travaux qui sont à réaliser dans la formation. Cette validation est accordée par le conseil des études après analyse du dossier du candidat et, au besoin, production de tout élément permettant au conseil de compléter son information et de vérifier l'acquisition des compétences concernées.

Selon les cas, les validations accordées pourront conduire soit à un allègement du cursus sur sa durée normale de deux ans, soit à une réduction de la durée de la scolarité.

Article 9 – Partenariats de Formation

Le Cefedem Rhône-Alpes peut établir des partenariats de formation avec les établissements délivrant le DNSPM ou le DUMI pour des étudiants souhaitant se former parallèlement à l'un ou l'autre de ces diplômes et au Diplôme d'État de professeur de musique. Les conditions d'accès sont fixées par le conseil des études et annexées au présent règlement.

Chaque étudiant admis verra son cursus organisé conformément à l'article 8 du présent règlement et mis en œuvre conformément au partenariat qui sera établi.

Article 10 – Organisation des cours

La formation est organisée sous forme de cours réguliers, séminaires et travaux d'étudiants. L'essentiel de ces dispositifs se déroule au Centre.

Des enseignements, formations, pratiques complémentaires ou suivis individuels peuvent se dérouler dans un des établissements partenaires du Cefedem Rhône-Alpes. Dans le cadre des partenariats définis, les étudiants concernés participent à ces activités pédagogiques en respectant les règlements des établissements qu'ils fréquentent ; ils demeurent sous l'autorité du Cefedem Rhône-Alpes.

Article 11 – Assiduité

Sauf dispositions particulières, tout étudiant est tenu d'assister à l'ensemble des enseignements et dispositifs pédagogiques mentionnés à l'article 9 du présent règlement des études. Des absences répétées peuvent amener le directeur à prendre des sanctions disciplinaires conformément à l'article 4 du règlement intérieur du Cefedem Rhône-Alpes.

Article 12 – Evaluation

Chaque unité d'enseignement est évaluée par un contrôle continu.

Tous les travaux doivent être validés. La validité d'un travail est prononcée selon un mode d'évaluation propre à chacun des travaux.

Ces modes d'évaluation sont précisées dans les fiches descriptives de chaque unité d'enseignement, annexées au présent règlement.

Dans le cas d'une non-validation, une procédure de remédiation est proposée à l'étudiant.

Article 13 – Attribution des ECTS

Les ECTS sont répartis conformément à la maquette de la formation figurant en annexe du présent règlement. Ils sont attribués à l'issue de la formation. Mais ils peuvent être attribués à tout étudiant qui interrompt sa formation au Cefedem Rhône-Alpes, en fonction des Unités d'Enseignement obtenues.

En cas de défaut de validation dans le temps de la formation d'un des travaux permettant l'obtention d'une UE, le Conseil des études est saisi pour soit accorder l'UE malgré ce défaut de validation, soit accorder un délai supplémentaire pour la validation, soit prononcer un arrêt des études.

Article 14 – Obtention du Diplôme d'État

Le Diplôme d'État de professeur de musique est attribué par le directeur à :

- tout étudiant qui a validé l'ensemble des unités d'enseignement ;
- tout candidat dispensé de formation au titre de l'article 9 de l'arrêté du 5 mai 2011, ayant validé les travaux fixés par le directeur après étude du dossier du candidat et avis d'une commission composée d'au moins trois enseignants.

Il remet aux candidats qui n'ont pas validé le diplôme une attestation précisant les unités d'enseignements acquises ainsi que les crédits correspondants.

Titre II – Validation des Acquis de l'Expérience

Article 15 – Modalités de délivrance du diplôme

L'obtention du diplôme par la procédure de validation des acquis de l'expérience est définie par les articles 16 à 19 de l'arrêté du 5 mai 2011, annexé au présent règlement. Le présent article y renvoie.

Article 16 – Possibilité d'accueil en formation

Les candidats ayant obtenu une partie du diplôme par la validation des acquis de l'expérience peuvent être admis en formation pour les compétences non validées, à l'issue d'un entretien avec le directeur du Cefedem Rhône-Alpes accompagné de trois enseignants du Centre. Ils sont admis en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Leur parcours de formation est établi en fonction des compétences qui leur restent à valider.

Titre III - Fonctionnement et structure pédagogique

Article 17 – Secteurs pédagogiques

Le Cefedem délivre le Diplôme d'État pour les disciplines, domaines et options pour lesquels il est habilité. La liste de ces disciplines, domaines et options figure en annexe au présent règlement.

Dans l'organisation du parcours de formation, les étudiants sont regroupés en 6 secteurs principaux :

- 1) Musiques classiques, contemporaines, anciennes ;
- 2) Musiques traditionnelles
- 3) Jazz
- 4) Musiques actuelles
- 5) Directions d'ensembles
- 6) Formation Musicale

Chacun de ces secteurs est placé sous la responsabilité d'un membre de l'équipe pédagogique du Cefedem Rhône-Alpes.

Article 18 - Le conseil des études

Il est présidé par le directeur du Cefedem Rhône-Alpes, responsable des programmes de formation, et composé de représentants des formateurs, des étudiants, de l'administration, et, le cas échéant, de représentants des partenaires de formation.

Il a pour mission d'émettre un avis sur toutes les questions liées à la mise en œuvre des programmes de formation et au déroulement de la scolarité des étudiants. Son fonctionnement est régi par l'article 3 du règlement intérieur.

Conseil des études

(Article 21-2, § 11)

Le Conseil des études a pour mission d'émettre un avis ou de formuler des propositions pour toutes les questions liées à la mise en œuvre des programmes de formation et au déroulement de la scolarité des étudiants. Il a ainsi pour mission de préciser les dispositifs de formation inclus dans chaque Unité d'Enseignement, ceux-ci étant présentés sous forme de fiches annexées au Règlement des études.

Outre le directeur du Cefedem qui le préside, il est composé de :

- trois enseignants de l'équipe pédagogique permanente, au moins,
- un délégué des étudiants, ou son suppléant, pour chacune des promotions en cours d'études,
- deux représentants de l'administration,
- le cas échéant de représentants des établissements partenaires de formation.

Le Conseil des études peut s'adjoindre toute personne dont il jugerait la présence pertinente en rapport avec les sujets à traiter.

Suivi de l'insertion professionnelle des étudiants

(Article 21-2, § 12)

Le Cefedem Rhône-Alpes a déjà réalisé des enquêtes exhaustives sur le devenir de ses étudiants ; la plus récente date de 2006 pour les étudiants qui ont obtenu le Diplôme d'Etat en formation continue en trois ans.

Il continuera à mener ce type d'enquête approfondie, portant sur un historique plus long.

Dans le cadre du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants au cours des trois années suivant l'obtention de leur diplôme, le Cefedem met en place une procédure d'enquête auprès des anciens étudiants sous la forme d'un questionnaire annuel permettant de recueillir, actualiser et analyser les informations concernant leur insertion professionnelle selon deux axes :

- Du point de vue statutaire : nature de l'emploi, type de structure, type de contrats, volumes horaires, niveau de rémunération, etc.
- Du point de vue de la fonction : nature du poste, disciplines enseignées, rôle au sein de la structure, développement prévu, etc.

Mise en œuvre de la procédure de VAE

(Article 21-2, § 13)

Le Cefedem Rhône-Alpes est prêt à mettre en place une procédure de validation des acquis de l'expérience et à accompagner les candidats dans l'élaboration de leur dossier. Cependant, il ne peut arrêter aujourd'hui de décision sur cette mise en place.

En effet la construction de la VAE centre par centre, nécessite au préalable une réflexion sur l'adaptation de cette répartition par centre aux besoins et à la situation nationale. Pour nous, une concertation entre tous les centres habilités à délivrer le Diplôme d'Etat à l'issue de la présente campagne est des plus nécessaire. Elle devrait permettre, le plus rapidement possible et en concertation avec la DGCA, d'élaborer ensemble une proposition cohérente qui assurera à tous les candidats une égalité de traitement tant pour la procédure administrative que pour la validation par le jury.

Cette construction commune nous paraît d'autant plus nécessaire que l'arrêté place localement le directeur de l'établissement dans une position de juge et partie : président le jury, il délivre les validations, dont les validations partielles. Ces dernières demandent alors au candidat un complément de formation, pour lesquelles l'établissement que le président de jury dirige propose une offre. Il nous semble donc indispensable de réfléchir tous ensemble à une déontologie pour cette situation totalement nouvelle.

ANNEXES

ANNEXE I - Charte des études au Cefedem Rhône-Alpes

Texte d'Avril 2007, figurant sur le site internet du Cefedem et communiqué chaque année aux nouveaux étudiants

Le Cefedem Rhône-Alpes offre un programme d'études supérieures de deux années menant au Diplôme d'Etat de professeur de musique. Le terme « études supérieures » implique quatre aspects importants :

- Devenir pleinement un professionnel, c'est-à-dire un praticien réfléchi, autonome et capable d'engagement.
- S'initier à la recherche, et développer des compétences à propos de la réflexion critique et du débat ; ceci suppose de développer des compétences de formalisation des enjeux et des pratiques, tant artistiques que d'enseignement.
- Développer une identité professionnelle affirmée, et ce de manière égale dans le domaine artistique et dans celui de l'enseignement de la musique.
- Se rendre capable de rencontrer l'altérité, de la réfléchir, d'en enrichir ses propres pratiques.

1. L'étudiant responsable

Le programme s'adresse à des étudiants considérés dès le départ comme des professionnels autonomes en devenir, responsables de leurs actes. La formation est organisée comme un parcours obligatoire pour tous, consistant à amener les étudiants à découvrir des territoires inconnus, à faire un retour réfléchi sur leur propre pratique, et à faire tomber les idées toutes faites. Il s'agit de construire petit à petit des savoirs et des valeurs par le biais d'un investissement dans les travaux proposés, avec l'aide des professeurs, de prendre le temps et le courage d'élaborer un point de vue personnel éclairé. Le programme doit permettre de confronter les étudiants à la complexité du métier de professeur de musique, afin de leur permettre de dépasser le stade de l'opinion. Les projets organisés au cours de la formation sont l'occasion de permettre l'élaboration d'actions sur le terrain par l'étudiant lui-même, en totale autonomie, mais dans le respect d'un cahier des charges très précis défini par le Centre. Les projets font l'objet de contrats formalisés par l'étudiant avec le Centre ; ces contrats constituent la base de l'évaluation de ces projets.

2. La recherche

La recherche a un caractère multidisciplinaire, mêlant de manière étroite les champs pédagogiques et artistiques. Les questions principales soulevées sont :

- Qu'est-ce qu'apprendre la musique ?
- Pourquoi fait-on de la musique ?
- Comment aider les autres à en faire, comment les accompagner dans leur projet ?
- Comment définir les savoirs en musique ?
- Comment définir des dispositifs et des contextes dans lesquels s'inscrivent les savoirs et les savoir faire musicaux ?
- Comment prendre en compte l'éducabilité de tous ?

L'étude de ces questions se fait tout autant par le biais des travaux menés dans les Sciences humaines (psychologie, sociologie, anthropologie, éducation notamment) que ceux du domaine de la musique. La notion de recherche implique l'idée de prendre un recul critique vis-à-vis de ce qui, au fil du temps, a été complètement intériorisé dans sa propre pratique. Le

programme est organisé en vue de mettre constamment les étudiants dans des situations de recherche basées sur l'incertitude ou la multiplicité des issues au regard du résultat final. Les études au Centre doivent être l'occasion d'un débat et d'une réflexion sur les grandes questions qui se posent à l'enseignement spécialisé des arts. La présence de ressources documentaires (livres, partitions, disques, vidéos, Internet) doit permettre aux étudiants de mener à bien leurs travaux. Les risques que doivent prendre les étudiants dans leurs études s'inscrivent dans un contexte où le fait de se tromper est encouragé, et où l'expérimentation peut se faire dans un espace sécurisé. Les deux années de formation doivent être considérées comme un voyage, un détour, des « vacances » au sens étymologique du terme.

3. L'identité professionnelle

L'objectif du programme d'études est de développer chez les étudiants une forte identité professionnelle liée à l'enseignement spécialisé de la musique. Cette identité se nourrit de l'apport du champ disciplinaire de chaque étudiant et de ses démarches artistiques propres, mais elle doit se construire à partir d'une définition plus large des missions et des fonctions d'un professeur de musique. Les dimensions à prendre en compte ne se limitent pas à la simple rencontre avec les élèves de sa discipline, dans un cadre esthétique limité, mais impliquent des compétences à développer dans les domaines des pratiques musicales, des divers dispositifs d'enseignement, de l'encadrement des pratiques amateurs, du travail en équipe, du rôle du musicien dans la cité et de la participation active à l'élaboration d'une culture professionnelle.

L'étudiant est considéré comme un « investisseur » de sa discipline, à la fois individuellement et en groupe, fabriquant ses propres outils.

Dans ces perspectives, le programme est conçu pour aider les étudiants à nommer les éléments de cette culture professionnelle en vue d'une réflexion approfondie, et à construire un système de valeurs autour de la notion de démocratie et de l'accès de tous aux pratiques artistiques.

4. La rencontre avec l'altérité

La rencontre constitue un terme important dans les études au Cefedem. Le travail en groupe y est vecteur de formation et les capacités à travailler au sein d'une équipe pédagogique un des objectifs majeurs. Chaque étudiant a l'obligation de faire évoluer son identité au contact des autres à travers les travaux proposés et en se confrontant aux contraintes de l'enseignement. Dans cette confrontation aux autres, il a le devoir de les respecter dans leurs différences, sans avoir à renier ses propres expériences ni ses convictions.

Dans le travail en groupe, les savoirs ne sont pas figés, mais évoluent et se définissent par rapport à des contextes. Les étudiants sont invités à des aventures artistiques et à des ouvertures sur d'autres pratiques esthétiques. C'est l'occasion de rejouer et de rendre légitime son propre parcours de musicien.

La rencontre est par ailleurs l'occasion de se confronter à des chercheurs et à leurs travaux écrits. Elle est aussi l'occasion de nouer des liens, de développer un réseau avec les étudiants en formation, avec les anciens étudiants, les conseillers pédagogiques, et les personnes ressources qui les aident dans leurs projets.

ANNEXE II – Dispositif de « Professeur Référent »

Avertissement pour la commission d'habilitation de Juin 2011

Le texte suivant est un texte provisoire rédigé à partir du dispositif développé depuis quatre ans par le Cefedem Rhône-Alpes dans le cadre de l'arrêté de 1992.

Ce texte sera revu et développé pour la prochaine rentrée universitaire.

I - Charte de fonctionnement du dispositif

Principe

Ce dispositif se présente ainsi :

- les étudiants suivent, par groupe de trois à cinq, un stage au sein d'un établissement réparti sur les deux années de leur cursus.
- pour les accompagner, un professeur remplit la mission de « référent ». Sa mission sera de coordonner et d'accompagner le travail des étudiants, tant individuellement qu'en groupe, en permettant à chaque étudiant d'effectuer un « parcours » dans sa discipline en s'articulant sur plusieurs axes :
 - une « enquête » menée sur les différentes conceptions de l'enseignement de sa discipline ;
 - une série de cours observés auprès de trois ou quatre personnes différentes, éventuellement dans d'autres disciplines que la sienne ;
 - tout au long du parcours, selon une organisation individualisée, une série de cours donnés en responsabilité dans la classe d'un professeur de la discipline de l'étudiant ;
 - une série d'entretiens avec le professeur-référent tout au long du parcours pour permettre une réflexion suivie dans le cadre du groupe, éventuellement interdisciplinaire qu'encadre le professeur-référent.

Les étudiants

En ce qui concerne les étudiants, les objectifs de ce nouveau dispositif sont les suivants :

- Effectuer un suivi auprès d'un ou plusieurs professeurs de sa discipline avec l'aide de son professeur-référent, une période déterminée étant réservée en fin de stage pour préparer plus précisément le dispositif qui viendra achever l'évaluation continue ;
- Avoir une connaissance de l'établissement : son fonctionnement, son rôle, ses missions, son inscription dans le territoire, ses publics ;
- Effectuer des suivis de cours dans d'autres disciplines et/ou d'autres esthétiques ;
- Mener sa réflexion didactique avec le groupe sous la conduite du professeur-référent (partage d'expériences, d'interrogations, d'observation mutuelles des cours que chacun donne).

L'établissement d'accueil

Dans le cadre de la convention existante entre l'établissement d'accueil et le Cefedem Rhône-Alpes, le directeur accepte le stage tel qu'il est décrit et autorise le professeur-référent à exercer sa mission dans le cadre, d'une part, de l'établissement, d'autre part, du contrat qui lie le professeur-référent au Cefedem.

Le « professeur-référent »

La mission du professeur-référent est de gérer et d'accompagner le suivi pédagogique et didactique du groupe dont il a la charge et de chacun de ses membres au sein de l'établissement durant tout le stage. En sa qualité de référent de stage pour des étudiants du Cefedem Rhône-Alpes, il connaît le fonctionnement et les attendus de la formation proposée par le Centre et prend une part active au processus de formation du Centre, tant pour ce qui concerne ce volet particulier de la didactique des disciplines que dans son interaction avec tous les autres aspects de la formation. Réunis régulièrement en « collège », les professeurs référents participent ainsi à la réflexion pédagogique du Centre.

Le professeur référent agit dans le cadre suivant :

- Son « statut » :
 - Il agit au sein de son établissement dans le cadre de la convention que ce dernier signe avec le Cefedem ;
 - Dans le cadre de son action, il est lié par contrat au Cefedem. La durée du « stage » est répartie sur l'ensemble des deux années de formation ;
 - Par ce contrat, il mène son action en autonomie :
 - à l'intérieur de son établissement, mais en respect de tous les aspects du fonctionnement de ce dernier et de chacun de ses collègues qui participeront de près ou de loin au dispositif ;
 - également à l'extérieur de son établissement, notamment auprès d'enseignants d'autres établissements selon les besoins de son action ;
 - En tant que référent pédagogique du Cefedem, il est celui qui en dernier ressort contextualise les expériences des étudiants et conduit leur réflexion didactique sur la durée du stage ;
 - Les étudiants du groupe que le professeur référent encadre peuvent ne pas appartenir à sa discipline.
- Son action
 - « Gérer » le groupe d'étudiants dans l'établissement en fonction de l'évolution des étudiants, individuellement ou collectivement ;
 - Etablir avec les étudiants et en lien avec le Cefedem, un projet global à développer pendant leur stage. Ce projet pourra comprendre :
 - des suivis de cours dans d'autres disciplines
 - des discussions générales avec le groupe
 - des suivis auprès de différents professeurs d'une même discipline, au sein de son établissement ou, s'il y a lieu, des établissements constituant un réseau avec celui-ci, mais aussi dans d'autres établissements, notamment en partenariat avec les autres professeurs-référents ;
 - le suivi par le groupe de cours donnés par chacun des membres et un « débriefing » en groupe
 - une ou des rencontres avec le directeur de l'établissement d'accueil ou la participation de ce dernier à des débats avec ce groupe, s'il le juge opportun
 - De façon générale et dans le cadre de sa mission, il pourra proposer toute action qu'il juge pertinente pour les étudiants qu'il accompagne.

II - Parcours dans la discipline

Où : « **Penser les cursus dans les établissements spécialisés d'enseignement de la musique et situer ses propres pratiques d'enseignement/ encadrement** »

La formation au Cefedem Rhône-Alpes doit permettre à chaque étudiant de connaître plus intimement les conceptions et les pratiques en usage dans l'enseignement de sa discipline afin de pouvoir :

- d'une part mieux en comprendre les spécificités et les diverses manières de l'envisager (les diverses « méthodes » et les approches qu'elles privilégient),
- d'autre part de devenir à même de faire ses choix de dispositifs musicaux et pédagogiques, en fonction des publics auxquels il est ou devra être confronté et du projet de l'établissement où il exerce.

Il est tout aussi important de savoir « comment enseigner » une discipline que de rendre chaque étudiant à même de choisir en toute connaissance de cause ce qu'il souhaite faire apprendre à travers les dispositifs, tant artistiques que pédagogiques, qu'il met en place, voire qu'il invente, et ce dans des contextes parfois fort différents.

La formation au Cefedem Rhône-Alpes comporte dans ses dispositifs de formateurs une équipe extérieure composée, dans diverses écoles et conservatoires de la région, de *professeurs référents* chargés d'accompagner dans leur établissement, un groupe interdisciplinaire d'étudiants, le long d'un itinéraire balisé par deux phases distinctes. L'organisation temporelle de ces deux phases est déterminée avec le groupe en fonction de ce qui répondra le mieux à ses besoins. À l'évidence, ces deux phases se nourrissent l'une l'autre, renvoient l'une à l'autre les questions et réflexions qui émergent du travail effectué.

1^{ère} phase : « Enquête »

Dans le cadre de la formation mise en place à partir de la rentrée universitaire 2011-2012, cette première phase est inscrite et évaluée dans l'UE 5, « Analyse des pratiques d'enseignements ».

Objet : Enquête sur les conceptions, et les pratiques mises en œuvre par différents enseignants de musique au sein d'établissements différents.

Premiers échanges

Il s'agit donc d'un moment où, sous la conduite du professeur-référent, un petit groupe interdisciplinaire d'étudiants évoque ensemble ce qui leur paraît constituer les « fondamentaux » de leur discipline, les problèmes spécifiques qui leur paraissent s'y rattacher, ainsi que les expériences diverses de leurs propres apprentissages, voire de leurs propres enseignements.

Le professeur-référent anime ensuite une réflexion au départ de ces premiers échanges : par exemple au départ d'une comparaison entre les diverses manières de « parler » et de concevoir chaque discipline, ou encore sur les divers contextes de son enseignement en fonction de projets d'établissements différents (ou de publics différents), etc.

Visites

Le professeur-référent établit ensuite, en consultation avec les étudiants, une série de visites auprès d'enseignants, praticiens en exercice, avec lesquels les étudiants auront l'occasion d'échanger après avoir vu se dérouler quelques séances de cours. Chaque étudiant rencontre non seulement plusieurs spécialistes de sa propre discipline, mais il rencontre également, et c'est tout aussi important, des praticiens d'autres disciplines voire d'autres esthétiques. Selon l'évolution du travail du groupe, le professeur-référent peut ainsi imaginer tout parcours pertinent avec cette réflexion.

Essai de synthèse

Par ailleurs, il est souhaitable que chaque étudiant pendant cette période ait, seul ou en petit groupe, eu l'occasion de se renseigner par toute voie documentaire sur l'histoire de sa propre discipline et d'enrichir ainsi sa propre réflexion et de la partager avec le professeur-référent et ses collègues lors des échanges.

A l'issue de ces visites, et s'il le souhaite plusieurs fois pendant, le professeur-référent réunit les étudiants dont il est en charge et confronte les divers retours faits par les étudiants et les questions que ceux-ci se posent par rapport à l'enseignement de leur discipline et sur l'enseignement de la musique au-delà de chaque discipline

Tout en l'animant, il participe pleinement aux échanges en formulant ses propres réflexions sur les thèmes évoqués.

Dans le même temps, le professeur-référent organise une rencontre avec les acteurs de son propre établissement (autres enseignants et personnel administratif) et, plus particulièrement avec la direction.

C'est là l'occasion pour les étudiants d'appréhender au mieux le projet de l'établissement et son inscription dans son territoire.

L'ensemble de ce travail sera conclu par une restitution qu'il appartient au professeur-référent d'organiser avec le groupe selon le mode qui leur paraît le plus pertinent : individuelle ou en groupe, orale ou écrite.

L'évaluation continue porte sur l'ensemble du parcours effectué et sur le travail de restitution.

2^{ème} phase : Enseignements « en responsabilité »

Dans le cadre de la formation mise en place à partir de la rentrée universitaire 2011-2012, cette seconde phase est inscrite dans l'UE 6, « Artiste médiateur ».

Principes :

Cette phase sera évaluée dans le cadre de l'Unité d'Enseignement 6 selon les trois principes suivants :

1) Permettre des mises en situation à différents moments du parcours de l'étudiant, selon une organisation personnalisée mise en place en concertation avec le professeur-référent, dans la logique des questionnements et des explorations effectués par l'étudiant. L'enseignant qui accueille ainsi l'étudiant peut être extérieur à l'établissement du professeur-référent.

2) Ces mises en situation d'enseignement doivent permettre de faire acquérir à l'étudiant les différentes compétences nécessaires au futur enseignant :

- didactique de son domaine et de l'instrument pratiqué : cette compétence sera principalement vérifiée tout au long du parcours par les enseignants qui accueillent l'étudiant dans leur classe ;
- didactique plus générale, transversale ou interdisciplinaire : pédagogies diversifiées, pédagogie de groupe, expériences pédagogiques, adressées tant à des élèves de son domaine et de son instrument qu'à des élèves d'autres options de son domaine, voire d'un autre domaine. Ces compétences seront évaluées à divers moments du parcours et de façon croisée par le professeur-référent et le directeur du Cefedem en y associant, selon les circonstances, le directeur de l'établissement d'accueil ou toute autre personne pertinente que le Cefedem souhaite inviter à l'évaluation.

3) Un bilan en fin de parcours permettra d'établir si l'ensemble des compétences que le Cefedem souhaite faire acquérir à l'étudiant a été atteint ou si une période complémentaire doit être accordée à l'étudiant pour atteindre des objectifs précis.

I – CV des enseignants de l'équipe permanente

Bruno Bernard - Né en 1960

Pianiste et compositeur autodidacte, il se consacre à la musique à l'issue de ses études secondaires et étudie le contrepoint, l'orchestration, l'écriture, l'harmonie, l'analyse musicale, l'histoire des langages, la musique contemporaine, l'électroacoustique, la sociologie de l'art à l'École Nationale de Musique de Chalon sur Saône.

Tout en continuant sa formation et la pratique de la musique improvisée, il se passionne à son tour pour l'enseignement et prend en charge divers ateliers, cours collectifs ou particuliers de piano, éveil musical, formation musicale au sein d'écoles municipales de musique et d'associations.

Accompagnateur des cours de danse classique et contemporaine au Conservatoire de Chalon sur Saône, titulaire du CFEM de Piano, il se voit confier le développement de l'enseignement de la Formation Musicale pour danseurs, discipline qu'il enseigne et diffuse également en tant que formateur de formateurs.

En 1997, il étudie à nouveau la Musique électroacoustique, fonde le groupe chalonnois MIOP MIOP qui lui permet de développer un langage personnel et original inspiré par les musiques du monde, le jazz, l'improvisation libre et les musiques actuelles.

En 2001 il obtient le Certificat d'Aptitude de professeur/coordonnateur des musiques actuelles amplifiées puis se voit confier la mise en place du plan de formation aux Musiques Actuelles Amplifiées au sein du Grand Chalon ; il participe à l'élaboration du schéma directeur dans ce domaine au niveau départemental et régional.

De 2002 à 2005 il participe à l'élaboration du Diplôme Universitaire option Image et Son puis la License Professionnelle Image et Son à l'IUT de Chalon sur Saône. Parallèlement, il participe toujours activement aux plans départementaux et régionaux de formation pour la danse.

Professeur coordinateur de la classe de Musiques Actuelles Amplifiées du CRR de Chalon sur Saône depuis 2001, il intègre le Cefedem Rhône-Alpes en 2007, en tant que professeur et référent pour les musiques actuelles amplifiées.

Compositeur, il compte de nombreuses œuvres à son catalogue : musiques de films et de scènes ou pour des installations/expositions, créations sonores et performances. Il prépare actuellement de nombreux projets de création : pour le Musée du Louvre, le Musée Niepce, le Kennedy Center à Washington, ainsi que concerts et performances diverses.

Bruno Bernard a été sélectionné et nommé en mai 2002 au 29^{ème} Concours International de Musique et d'Art Sonore Electroacoustique de Bourges.

Jean Blanchard - Né en 1948

Jean Blanchard est initié dès l'enfance aux danses traditionnelles, à la culture de tradition orale et à la recherche ethnographique au sein des groupes d'Arts et Traditions Populaires Notre Berry et Les Thialins de Lignières.

A Lyon pour ses études, il participe à la fondation du folk-club lyonnais La Chanterelle et apprend l'accordéon diatonique, le violon dans ses techniques traditionnelles, puis la cornemuse. Il parcourt la France et l'Europe de 1973 à 1983 avec le groupe La Bamboche dès sa première version en 1973. Pendant ces dix ans, il recueille et enregistre les témoignages des musiciens, chanteurs et danseurs de tradition orale des régions françaises traversées, enrichissant ainsi son répertoire et perfectionnant ses techniques de jeu. Avec ce groupe, ou d'autres, il enregistre de nombreux disques, en ensemble ou solo. Au cœur de très nombreuses formations musicales, il enchaîne les rencontres musicales, l'écriture, la direction d'ensembles, les concerts solo.

Titulaire du CA de professeur de musiques traditionnelles (1987), et d'un DEA de musicologie sur « mémoire et musique » (1995), sa prédilection particulière pour les activités d'enseignement, de transmission des répertoires et techniques instrumentales l'amène à fonder et diriger le Département de musiques traditionnelles du Conservatoire National de Région de Clermont-Ferrand. Il est alors chargé de cours en ethnomusicologie à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

De 1988 à 2005, il est co-directeur artistique du Centre des Musiques Traditionnelles en Rhône-Alpes (CMTRA) responsable des Ateliers musicaux ; il est également chargé de cours sur les métissages musicaux à l'IUP Métiers des Arts et de la Culture, Université Lyon 2, en L3 Anthropologie Lyon2, et en formation

continue "ethnomusicologie" Lyon 2. Il assume par ailleurs de nombreuses responsabilités artistiques (festival Les Jeudis des musiques du Monde, Rencontres Internationales de Luthiers et Maîtres-Sonneurs de Saint-Chartier, Rencontres Méditerranéennes de Nyons) et co-fonde La Compagnie du Beau Temps avec Evelyne Girardon.

Il est par ailleurs invité sur scène aux côtés de musiciens de jazz ou de musiques actuelles, de danseurs contemporains; il participe également à des spectacles théâtraux, seul ou en groupe, en tant que compositeur, musicien et comédien, :

Depuis 1999, il est formateur en musiques traditionnelles au Cefedem Rhône-Alpes.

Samuel Chagnard - Né en 1970

Titulaire d'une Maîtrise de Science et Technique Image et Son de l'Université de Bretagne (Brest), Samuel Chagnard obtient ensuite un DEM de Saxophoniste jazz au conservatoire de Villeurbanne puis un Diplôme d'Etat de Jazz. Il est assistant spécialisé au Conservatoire de Meyzieu, responsable coordinateur des ateliers de Musiques Actuelles.

Formateur au Cefedem Rhône-Alpes depuis 2003 dans le cadre de la formation continue diplômante, coordinateur de la formation 2006-2009 (avec Karine Hahn), il participe également à des dispositifs de la formation initiale et à des stages de formation continue.

Ses compétences de musicien, de technicien du son et de pédagogue l'ont amené à réaliser de nombreuses créations musicales, axées sur la rencontre de l'Autre à travers des esthétiques, des pratiques et des publics diversifiés.

Multi-instrumentiste (saxophone soprano et ténor, clarinette basse, voix, guitare électro-acoustique, guitare basse, piano), maîtrisant les dispositifs informatiques, il est membre du collectif La Tribu Hérisson depuis 1998. Il participe à plusieurs formations : Le Grand Lustucru (concert jeune public) , Pl[a]in Sud (jazz arabo-andalou), L'O.G.R.E. (grand orchestre) et Fanfare La Tulipe (orchestre de rue), pour lesquelles il joue, arrange, improvise, compose, enregistre ou sonorise.

Son parcours est marqué par des rencontres musicales fortes, notamment Fred Frith, Louis Sclavis, Didier Petit, Beñat Achiary, Jean-Pierre Drouet, Carlo Rizzo, Adel Salameh ...

Philippe Cholat - Né en 1961

Musicien guitariste formé aux conservatoires de Chambéry et de Grenoble, Philippe Cholat complète sa pratique musicale par des formations et expériences en jazz, musiques traditionnelles (danse africaine, chant traditionnel, musique indienne) et théâtre musical.

Il a participé à divers projets artistiques interdisciplinaires (musiques de diverses esthétiques, danse, art dramatique, poésie...), menant en parallèle des activités d'enseignement, de concerts, d'écriture (arrangements, compositions), d'enregistrement (studio).

Chef de chœur, il dirige l'ensemble vocal de Bourg Saint Maurice puis crée et dirige le chœur féminin « Les Mayanches ». Titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de guitare, il enseigne la guitare et la musique d'ensemble dans différents conservatoires de Savoie, notamment celui de Chambéry ; il y participe également à l'action pour l'accès à la musique dans les quartiers défavorisés. Parallèlement, il dirige l'école de musique de Cognin (élaboration du projet pédagogique), puis l'école de musique du Bourget du Lac où se développe peu à peu un projet pédagogique original fondé au départ des pratiques collectives.

À partir du milieu des années 90, il choisit d'orienter ses activités sur les questions d'enseignement et de formation. Tout en menant un travail personnel constant (lectures, recherches, participation à des rencontres, stages pédagogiques), il s'engage dans d'autres expériences professionnelles : il organise et dirige des stages musicaux, encadre des stages d'informatique musicale pour les professeurs de musique. Il participe depuis 1995 aux séminaires de recherches du Cefedem Rhône-Alpes dans le domaine des sciences de l'éducation. Il est chargé d'organiser en 2001-2002 les évaluations instrumentales départementales en Savoie. En parallèle il participe et/ou intervient sur divers colloques.

Philippe Cholat enseigne l'informatique musicale au Cefedem Rhône-Alpes depuis 1999. Il y assume depuis 2003 la responsabilité du programme de formation professionnelle continue (environ 250 stagiaires par an...) ; pour cette mission, il est en lien avec les divers organismes régionaux (Cnfp, Uniformation, CFMI,...), les interlocuteurs départementaux, et en concertation constante avec le milieu professionnel.

Dominique Clément - Né en 1959

Dominique Clément s'est doté d'une riche formation de musicien en étudiant la clarinette, l'analyse, la métrique grecque et hindoue, l'improvisation et l'harmonie, la musique contemporaine, le contrepoint ancien. Il eut pour enseignants des personnalités aussi diverses et originales qu'Alain Damiens, Camille Roy, Raffi Ourgandjian, Dan Lustgarten, Gérard Geay...

Clarinettiste, il est en 1983 co-fondateur de l'Ensemble Aleph au sein duquel il joue les oeuvres de référence du répertoire soliste et de musique de chambre du XX^e. Il crée de nombreuses pièces en France et dans le monde entier au cours de plus de 500 concerts.

Enseignant, Dominique Clément a enseigné la clarinette, l'analyse, le rythme, la culture artistique (Beaux Arts, littérature) et l'improvisation au conservatoire de Chalon sur Saône de 1979 à 2000. Dans ce cadre il a été coordinateur de la formation des musiciens-animateurs puis de la préparation à l'entrée au CFMI.

Il enseigne au Cefedem Rhône-Alpes depuis sa création ; il est également formateur au CNSMD de Lyon dans le cadre de la Formation Diplomante au Certificat d'Aptitude.

Il a par ailleurs de nombreux stages sur la musique contemporaine, la musique d'ensemble, le rythme, la composition.

Compositeur, il construit son langage musical grâce à la lecture de poètes et romanciers tels que Claude Simon, Georges Perec, Jean-Jacques Viton ou Jacques Roubaud. Son répertoire se porte actuellement à une cinquantaine de pièces dans des genres très différenciés allant de la chanson (Tatane, Rose est rousse), à Temps bleu, pièce pour 50 saxophonistes et video, en passant par des pièces de musique de chambre dont plusieurs imprégnées d'humour (le rire du coq, l'almanach du père Ubu, Dépêches, le Yin et le Yang dans les relations franco-allemandes...).

Il a élaboré plusieurs spectacles avec la chorégraphe Sophie Mathey et obtenu plusieurs commandes de l'Etat français, de festivals, de scènes nationales, de conservatoires et d'ensembles spécialisés.

Ses oeuvres sont jouées sur des scènes et dans des festivals français comme le Théâtre Dunois, la Peniche Opéra à Paris, Musica à Strasbourg, Festival Présences de Radio France, Musique en Scène à Lyon. Elles ont également été interprétées à l'étranger : Finlande, Italie, Espagne, Grande Bretagne, Roumanie, Slovaquie, Estonie, Slovénie, Pays Bas, Allemagne, Chine, Brésil, Venezuela, USA.

Un CD consacré à ses pièces de musique de chambre est paru en janvier 2005 «Label Ame Son».

Guillaume Dussably - Né en 1982

Après avoir été diplômé du CRR de Chalon sur Saône en Formation Musicale, Tuba, électroacoustique, enfin Art et Technique du Son, Guillaume Dussably a obtenu, à chaque fois à l'issue d'une formation de deux ans, un DUMI puis un DE de musiques actuelles.

Après avoir exercé en tant que musicien intervenant, il est aujourd'hui spécialisé dans la M.A.O. et les nouvelles technologies, et enseigne à l'ENM de Villeurbanne, à l'association CRA-P, et, depuis septembre 2010, est chargé de cours au Cefedem Rhône-Alpes.

Musicien, il est membre du Duo *electrorock* «Jokari Players» (nombreux concerts en Europe, découverte Bourges 2010) et du Duo «Tangram» (nombreux concerts en France, création avec les plasticiens du Cahiers de l'ogre). Sa pratique artistique l'a conduit à collaborer et créer des spectacles avec des artistes de différents genres - jazz, musique de rue, musique contemporaine – ou différents domaines des arts de la scène - danse, théâtre, cirque.

Ces centres d'intérêts le voit organisateur et programmateur de festival de musiques, Photographie (argentique et numérique), preneur de son, mixeur et réalisateur d'albums de groupes Musique actuelles, de Jazz et Musiques improvisées. Enfin, il a effectué de nombreux voyages à la découverte de musiques traditionnelles (Chine, Asie du Sud est, Maghreb, Roumanie, Bulgarie, Croatie, Slovénie, etc.).

Hélène Gonon - Née en 1971

Musicienne (alto) formée aux Conservatoires de Nîmes et de Marseille, titulaire d'un baccalauréat de mathématiques et biologie, Hélène Gonon entre à l'université de Montpellier III en audiovisuel option réalisation et musicologie. Après avoir obtenu un Diplôme d'Etat de professeur de Formation Musicale, elle suit une formation en Sciences de l'Education à l'Université Lumière Lyon II, où elle est diplômée de l'Institut des Pratiques et des Sciences d'Education et de Formation : Licence (Mémoire sur «La formation des enseignants de musique. Regard sur les anciens étudiants du Centre de Formation des Enseignants de Musique de Lyon») puis Maîtrise (Mémoire sur «Représentations de l'enseignement et conceptions de l'apprentissage. Pratiques enseignantes en écoles de musique, essai de modélisation au départ du discours

des enseignants», avec Guy Avanzini comme directeur de recherche) ; En master 2, elle a obtenu les UV complémentaires et entamé un mémoire sous la direction de Michel Develay.

Musicienne d'orchestre (Orchestre lyrique de l'Opéra de Nîmes) et enseignante de Formation Musicale, elle se consacre aujourd'hui à l'enseignement des Sciences de l'Education au Cefedem Rhône-Alpes depuis 1996 pour la Formation Initiale, et depuis 1999 pour la formation continue diplômante en trois ans (Loire-Auvergne puis Ain-Savoie-Haute Savoie et actuellement Drôme-Ardèche-Vaucluse). Elle collabore également à la Formation Diplômante au CA du CNSMD de Lyon (méthodologie et suivi de mémoires).

Par ailleurs, elle a été chargée de mission pour l'enseignement spécialisé, responsable du plan de formation professionnelle continue des enseignants de musique à l'ADDIM de l'Ain (1998-2000) puis chargée de mission pour la formation professionnelle continue du Cefedem Rhône-Alpes (1999-2001).

Elle contribue à l'ouvrage *Repères bibliographiques pour les musiciens enseignants*, sous la direction de Jean-Claude Lartigot (publié par la Cité de la Musique, Paris, 1998). Elle est chargée de la constitution d'un service du matériel pédagogique au Cefedem Rhône-Alpes.

Karine Hahn - Née en 1974

Après des études en lettres et histoire (hypokhâgne, khâgne ; licence d'histoire), Karine Hahn entre au CNSMD de Lyon en classe de harpe. Elle y obtient un DNESM et intègre l'Atelier XXe. Admise en Formation Diplômante au Certificat d'Aptitude, elle obtient ce diplôme en 2001.

Musicienne active, elle est membre de plusieurs formations : un ensemble regroupant un trio flûte, chant et harpe et un trio à cordes, dont le répertoire original est créé ou adapté pour la formation ; le collectif « VMC » à travers le trio « Inviemo » - slam, harpe, expression corporelle fondé sur la création et les musiques improvisées ; l'Orchestre de la Camerata du Rhône. Elle accompagne régulièrement le chœur de femmes Calliope dont le répertoire est consacré à la musique de notre temps.

S'intéressant à d'autres esthétiques, elle suit des formations en musiques bretonne et irlandaise et participe à des rencontres et des projets multiculturels : jazz - projet autour de Bernstein ; « le Miroir et le marteau », avec des musiciens de parcours différents (rock, jazz, musique ancienne, musiques improvisées) ; « l'Art résiste au temps », créations sonores avec musiciens et intervenants ; spectacle autour des chansons de Brel.

Elle enseigne la harpe successivement aux conservatoires de Chalon-sur-Saône, Limonest (classe qu'elle crée et développe), Grenoble ; elle est actuellement professeur de harpe au Conservatoire de Villeurbanne.

Formatrice au Cefedem Rhône-Alpes depuis 2001, en charge des pratiques collectives et de la pédagogie de la musique d'ensemble, elle se voit confier la coordination des formations continues diplômantes en trois ans pour les promotions de Ain-Savoie-Haute Savoie (2003-2006) puis Drôme-Ardèche-Vaucluse (2006-2009).

Elle assure en 2006 l'intérim de la classe de pédagogie fondamentale au CNSMD de Lyon.

Elle anime par ailleurs régulièrement des stages de formation consacrés aux pratiques collectives, aux pédagogies actives à travers l'écriture/création/improvisation.

Elle publie en 2006 avec E. Demange et J-C. Lartigot *Apprendre la musique ensemble - Les pratiques collectives, bases des apprentissages instrumentaux* aux éditions Symétrie.

François Journet - Né en 1962

Diplômé de l'institut d'Etudes politiques de Grenoble, titulaire d'un DEA de Droit public et d'un DESS de Gestion des institutions culturelles obtenu à l'université de Paris Dauphine il a également suivi un cursus de licence théâtrale (Lyon 2). C'est ce champ artistique qui l'a amené à se professionnaliser dans le domaine culturel. Recruté au démarrage du Centre comme administrateur en 1990, il a suivi et participé à ses évolutions. Assumant en 2007 le mandat de président de l'Agence Régionale des Services aux Entreprises Culturelles (ARSEC), il a contribué à la fusion de cette agence en difficulté avec l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes (AMDRA), pour former une entité nouvelle : la Nouvelle Agence Culturel Régionale (NACRE), dont il est vice-président. Il participe aux Jurys de VAE pour le diplôme d'administrateur culturel. Enfin Il organise depuis plusieurs années des sessions d'information et de conseil auprès d'étudiants et anciens étudiants sur les questions de politiques culturelles, de statuts et de gestion.

Jacques Moreau - Né en 1955

Pianiste, diplômé du CNSM de Paris en piano, musique de chambre et harmonie, Jacques Moreau a également étudié le chant et le violoncelle. Il poursuit régulièrement une activité de concerts, a enregistré

plusieurs disques (mélodies françaises, Visions de l'Amen de Messiaen, œuvres de Bruno Ducol, François Paulet). Il pratique également la direction d'ensembles (chœur et orchestre de jeunes).

Titulaire des CA de professeur et de directeur, il a exercé au Conservatoire de Reims en tant que professeur, responsable de plusieurs associations puis directeur-adjoint ; il a également dirigé pendant dix ans une école municipale de musique en région parisienne.

Directeur des études du CNSMD de Lyon de 2002 à 2007, Jacques Moreau a participé aux travaux de mise en place du cursus LMD au sein de cet établissement. Il est directeur du Cefedem Rhône-Alpes depuis septembre 2007.

Depuis 2002 il participe aux travaux menés par l'Association Européenne des Conservatoires pour la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur. A ce titre, il a effectué plusieurs visites-conseil auprès de différentes institutions d'enseignement supérieur (Espagne, Estonie, Kosovo). Il a été nommé en 2008, pour 4 ans, observateur externe des programmes master du Royal College of Music de Londres.

A la demande du ministère des affaires étrangères, il effectue en décembre 2007 une mission d'expertise auprès du gouvernement thaïlandais dans la perspective de la création d'un conservatoire supérieur dépendant de l'Université Silpakorn de Bangkok.

Il a été élevé au rang de Chevalier des Arts et des Lettres par le ministre de la Culture en juin 2004.

Philippe Roche - Né en 1955

Initié au jazz pendant plusieurs années par Michel Petrucciani, Philippe Roche suit par la suite des cours de Musicologie à la Faculté Lyon II, des cours de guitare classique avec François Castet et de guitare Jazz avec Pierre Cullaz. Il obtient le Certificat d'Aptitude à l'enseignement du Jazz en 1986. Parallèlement au Jazz, il apprend le luth oriental (Oùd) auprès de grands maîtres comme le tunisien Khaled Ben Yahia.

Son expérience artistique est diverse. Musicien très actif, il participe à des expériences très variées : musiques pour le cirque (Cirque de Moscou), musique et comédie au théâtre (Opéra de quat'sous), musique contemporaine ; il est également musicien supplémentaire à l'Orchestre National de Lyon (O.N.L.) et à l'Opéra de Lyon.

En concerts ou tournées avec des artistes tels Eric Barret, Mario Stanchev, François Jeanneau, Laurent Cugny, Barre Philips, Ibrahim Jaber, il participe aux principaux festivals de jazz en France (Mulhouse, Montpellier, Jazz à Vienne, Munich, etc.)

Compositeur et arrangeur, il a notamment écrit pour le quintette de Guy Touvron (musique sur Duke Ellington) et co-composé la musique du film «Americo».

Il a également enregistré plusieurs disques : avec Raoul Bruckert Quartet (L.L.L.L. Télérama), Guy Touvron «Play Duke Ellington», Pierre Drevet Big Band «Grain de Folie» (au Oùd), Gérard Maimone «Musique à Image» et «Le Barbier de Séville» (Oùd, guitare et banjo).

Il est enfin créateur de l'ensemble de musique classique orientale «Asmara», en 1997, avec Iyad Haïmour, Chafik Khelifati, Alain Chaléart puis Louis Soret ; cet ensemble s'est produit dans de nombreux concerts.

Pédagogue, il est créateur et responsable du Département Jazz au Conservatoire de Villeurbanne et créateur de la section Jazz au département «Musiques - Etudes» de l'INSA. Il est formateur en culture musicale au CEFEDEM Rhône-Alpes depuis 1997. Il a édité un travail pédagogique aux Etats-Unis (Scale Syllabus, éditions J. Aebersold).

Eddy Schepens - Né en 1949

Eddy Schepens est diplômé de l'EHESS (mémoire : La professionnalisation des musiciens) et titulaire d'un DEA de Sciences de l'éducation (L'école de musique reste à inventer, Université Lumière-Lyon 2, ss la dir. Philippe Meirieu, 1997), discipline dans laquelle il poursuit une thèse.

Formateur, il est professeur de Sciences de l'éducation au CNSMD de Lyon depuis 1983, actuellement au sein du département de Formation Diplômante au CA ; il participe à la création du Cefedem Rhône-Alpes dont il est actuellement le directeur-adjoint (poste à mi-temps).

Auteur, il a publié La professionnalisation des musiciens – Préenquête, (Ecole des Mines de Paris, Centre de Sociologie de l'innovation. Deux tomes. Non édités, 1993) et La professionnalisation des musiciens : Les anciens étudiants des conservatoires nationaux supérieurs de Musique de Paris et de Lyon – 1979 à 1990 (DEP, Ministère de la Culture, et Ecole des Mines de Paris, Paris, 1995) ; il est également auteur de nombreux articles dans la revue Enseigner la Musique et dans diverses publications professionnelles ou de recherches (Vibrations, Conservatoires de France, revue de l'Observatoire des Politiques culturelles...)

Directeur de publication et rédacteur en chef, il publie *Des disques pour enfants ?* (Bruxelles, éditions Labor, 1985), *Des associations - Espaces pour une citoyenneté européenne*, (Bruxelles, 1987, éditions Vie Ouvrière) et la revue *Enseigner la Musique*, éditée en collaboration par le Cefedem Rhône-Alpes et le CNSMD de Lyon.

Il a organisé plusieurs rencontres : *L'avenir de l'enseignement spécialisé de la musique en France* (Lyon, avril 2000), *Education permanente, action culturelle et enseignement : les défis des musiques actuelles amplifiées* (Lyon, 2005), *Peut-on encore « enseigner » la musique ? Repenser les pratiques musicales et leur transmission - Rencontre entre chercheurs et enseignants* (Symposium de mars 2008 au Cefedem Rhône-Alpes).

Régine Théodoresco - Née en 1955

Régine Théodoresco obtient à l'âge de 20 ans le Certificat d'Aptitude de formation musicale et devient professeur au CNR de Lyon.

Pianiste de formation, elle s'oriente ensuite vers la direction d'orchestre et de chœur, travaillant avec Pierre Cao à Paris puis à Namur (B).

Elle intègre en 1995 l'équipe pédagogique du Cefedem Rhône-ALpes où elle est responsable du département formation musicale/direction de chœur.

Parallèlement à son activité d'enseignante, elle continue sa carrière d'interprète.

Après avoir dirigé de 1987 à 2005 le chœur mixte «Le Cantrel de Lyon» avec lequel elle interpréta presque tous les grands oratorios du répertoire (Bach, Haydn, Mozart, Schumann, Saint-Saëns, Fauré, Poulenc, Duruflé, Ohana, etc), ainsi qu'un grand choix de pièces a cappella couvrant tout le XX^e siècle, elle crée l'ensemble Calliope, chœur de femmes.

Avec Calliope, elle se dote d'un ensemble professionnel de très haut niveau, conventionné par la Drac et la Région Rhône-Alpes, dont les disques sont reconnus par la critique (Un Flot d'astres frissonne, son 5^e disque, lui valut un Orphée d'or en tant que «meilleur enregistrement de musique française de l'année 2007»)

Elle poursuit parallèlement une carrière de chef invité, et de pédagogue de la direction, réfléchissant plus spécifiquement sur les cursus de formation pour les chefs de chœur amateurs. Elle est fréquemment appelée pour des jurys de direction de chœur : CNSMD, DE, formation diplômante au CA, jurys internationaux.

Depuis 2006, elle est professeur de direction de chœur et responsable du département voix au CRR de Rennes,

Elle a été élevée au rang de « Chevalier des Arts et des Lettres » par le ministère de la Culture en 2002.

II – CV des professeurs référents

Miren Adouani

Pianiste formée au CNR de Strasbourg, puis au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon - Diplôme National d'Études Supérieures Musicales en 2001, dans la classe de Roger Muraro. Elle enchaîne avec la Formation Diplômante au Certificat d'Aptitude au CNSM de Lyon et obtient le C.A. de piano en 2003. Elle enseigne le piano au CNR de Reims puis est titularisée au CRR d'Annecy et des Pays de Savoie en 2003. Elle poursuit son activité de pianiste et chambriste en France et à l'étranger. Par ailleurs, elle est titulaire d'une Maîtrise de Mathématiques Pures, obtenue à l'Université Lyon 1 en 2001. Elle a enseigné les Mathématiques en collège à Châlons-en-Champagne en 2002/2003. Après un cursus de direction de chœurs d'enfants au CNR de Lyon, elle obtient le Diplôme d'Etat de direction d'ensembles vocaux en candidat libre en 2003. Elle enseigne actuellement au CRR d'Annecy, le piano et le chant choral. Elle y dirige notamment cinq chœurs d'enfants et d'adolescents. Parmi eux, elle est pour la huitième année consécutive engagée dans le "parcours culturel renforcé" de deux classes d'une école élémentaire. Elle effectue régulièrement des jurys pour le Cefedem et la FDCA, et est professeur référente pour le Cefedem depuis 2010.

Hélène Barré

Titulaire du DNESM du CNSM de Lyon(1990), du DE(1992) et du CA (1996, à l'issue de la formation diplômante du CNSM de Lyon).Accompagnatrice des classes du CNSM (jusqu'en 2000).Activités variées de chambriste (piano d'orchestre, duo au sextuor, créations contemporaines, théâtre musical...). Enseignante en école municipale (Villefontaine 38) puis en CRD : Mâcon(71) jusqu'en 2000, Valence(26) depuis (coordinatrice du département polyphonique durant quatre ans).

Conseiller pédagogique au CEFEDEM Rhône-Alpes depuis 1996 et professeur ressource sur les projets musicaux. Responsable du module de culture musicale dans la formation professionnelle sur trois ans Drôme-Ardèche (1999-2001).Interventions aux différents colloques sur l'enseignement supérieur (Avril 2000 : sur l'évaluation ; Avril 2010 : sur l'évolution de l'enseignement etc....) et contribution aux cahiers de recherche « Enseigner la musique » (N° 5 .2002).Sollicitée pour de nombreux jurys nationaux d'entrée et de sortie de formation diplômante (DE et CA) et de certifications en candidats libres.

Gwénaél Bihan

Gwénaél Bihan obtient tout d'abord un 1er prix de flûte à bec à l'Ecole Nationale de Musique de Valence en 1986. Tout au long de sa spécialisation dans différents répertoires, il s'intéressera aussi à la pédagogie. Ainsi il obtient son diplôme d'état de flûte à bec en 1992 après deux années de formation au CEFEDEM de Lyon. A l'issu d'un cursus d'étude au Centre de Musique Ancienne de Genève, il obtiendra un Certificat de flûte à bec mention « avec les Félicitation du Jury et hautes distinctions», en 1993. Il se spécialise alors en musique baroque au Conservatoire Royal de Bruxelles et en musique médiévale au Conservatoire de Paris VII.

Il obtient ensuite son Certificat d'Aptitude de flûte à bec en 1995, puis un Diplôme de fin d'études supérieures musicales de musique ancienne avec la mention « Très bien à l'unanimité du jury » au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon en 1997.

Il obtient également son Diplôme d'Etudes Musicales de traverso également avec les félicitations du jury dans la classe de Serge Saitta à l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne en 2000. Il est titulaire d'une licence de musicologie.

Renaud Charles, flûtes traversières

Interprète musicien, Renaud CHARLES se forme dans différents conservatoires de France (Annecy, Lyon, ville de Paris). En 1997, il obtient son DNESM au CNSMD de Lyon. Parallèlement, il poursuit des études universitaires et est titulaire d'une maîtrise en littérature et civilisation des pays anglophones. Il aborde alors l'étude de la musique et des danses « anciennes ». Actuellement, il termine une formation diplômante (DEM) aux flûtes anciennes au Département de Musique Ancienne du CRR de Toulouse. En mai 2009, il est invité à Barcelone pour diriger un atelier d'initiation aux danses de la renaissance française à l'Escola Superior de Música de Catalunya.

Il a à son actif de nombreux concerts de musique de chambre au sein de différents ensembles et se produit à plusieurs reprises sur scène dans des créations théâtrales.

Titulaire du Certificat d'Aptitude, obtenu à l'issue des deux années de formation diplômante au CNSMD de Lyon, Renaud CHARLES enseigne la flûte traversière et la musique de chambre au Conservatoire de musique et de danse de Givors (69) depuis 1999. Il est conseiller pédagogique pour le Cefedem Rhône-Alpes depuis 1999 et professeur référent pour la promotion 2010-2012.

Jean-Claude Dijoud

Professeur de formation musicale (retour à cette fonction depuis septembre 2007).

Dans les années 80, a mis en place et animé au sein de l'ADDIM Savoie le réseau des écoles de musique du département.

Dans les années 90, détaché au CNR de la Réunion comme professeur de formation musicale puis directeur adjoint.

Depuis 1994, directeur adjoint au CRR de Chambéry (jusqu'en septembre 2007); coordinateur de formations diplômantes au Cefedem Rhône-Alpes, intervenant dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Laurence Dupré

Diplôme d'Etat de professeur de musique, discipline Violon, obtenu en Formation Diplômante au C.E.F.E.D.E.M. Rhône-Alpes (1993),

Diplôme d'Etat de professeur de musique traditionnelle (2004)

Certificat d'Aptitude de professeur de musique traditionnelle (2011)

Depuis 1997, enseigne le violon et les musiques traditionnelles au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Coordonne le département de musiques traditionnelles depuis 2008.

Conseillère pédagogique au Cefedem depuis 1998.

Joue dans différents projets musicaux d'esthétiques diversifiées :

.co-fonde les groupes de musiques traditionnelles Dzouga ! et Marlau,

.en spectacle de rue avec la compagnie Transe Express

.en orchestre symphonique ou musique de chambre

.en musiques improvisées (co-fonde en 2010 un collectif de professeurs du Conservatoire H.Berlioz et joue en janvier 2011 avec Philippe Aubry et Alfred Spirli dans le spectacle « Nous sommes une armée de rêveur » dans le cadre du festival semaines contemporaines en Nord-Isère).

En février 2011, publie le recueil co-réalisé avec Jean François Vrod « Les airs de Jo », 117 mélodies du répertoire de Joseph Perrier, violoneux de l'Artense.

Max forte

-1981 1er prix de piano du CNR de Boulogne Billancourt

-1983 médaille d'or de piano du CNR de Rueil Malmaison

-1988 DNESM spécialité piano du CNSM de Lyon

-1991 DE de piano

-1999 CA de piano obtenu à l'issue de la formation diplômante du CNSM de Lyon

-1988-1989 professeur de piano à l'ENM de Chambéry

-depuis 1989 enseigne le piano (assistant spécialisé puis professeur) à l'école de musique et de danse de Vienne (38200)

- depuis 2000 conseiller pédagogique puis professeur référent pour le CEFEDEM rhône alpes

-régulièrement invité à participer à des jury dans divers conservatoires de la région (Valence, Lyon, Villeurbanne ...) ainsi que pour les épreuves de DE et du CA du CEFEDEM et du CNSM de Lyon.

Cédric Gautier

Titulaire du DE de trompette au Cefedem Rhône-Alpes, Cédric GAUTIER est titulaire à l'école ressource intercommunale de Chamousset-en-Lyonnais. A ce poste, il remplit les missions de professeur de trompette, direction d'ateliers adolescents, mène un projet d'orchestre à l'école, il est également

responsable de la relation entre l'école de musique et les associations musicales de la communauté de commune.

Par ailleurs, il intervient activement dans les différentes actions pédagogiques menées par le collectif des improfeesateurs aussi bien en école de musique qu'en milieu scolaire.

Sur le plan artistique, il joue dans le brass band Docteur Lester (concerts, spectacles jeune public), fait partie d'une troupe de théâtre lyrique. Il est également arrangeur et compositeur dans les différentes formations dont il fait partie.

Philippe Genet, musicien enseignant

C'est en Normandie à la fin des années 70, bercé par les airs à la radio d'un célèbre trompettiste de variétés que Philippe Genet commence à faire vibrer ses lèvres. Son parcours de jeune soufflant en herbe le mènera de la région lyonnaise au CNSMD de Paris où il obtiendra un Premier Prix de Cornet et de Musique de chambre en 1990. Ses oreilles, grandes ouvertes à toutes les musiques, lui permettent de rencontrer des musiciens de tous horizons nouant de fructueuses collaborations dans des formations diverses et variées dont Odyssée ensemble & cie qu'il co-fonde en 1986. En parallèle c'est son goût de la transmission qui s'affine. Il commence à enseigner à l'EMMA de Saint-Priest en 1990, avant d'intégrer en 2000 l'ENM de Villeurbanne. Il mène depuis au sein de l'ENM diverses expériences pédagogiques et depuis 2001, tisse des liens très étroits avec le CEFEDEM Rhône-Alpes. Ses rencontres avec différents metteurs en scène et chorégraphes au sein de la Cie Odyssée lui permettent d'inscrire la théâtralité et la corporalité dans son rapport à l'instrument suscitant en écho une réflexion sur l'approche de l'enseignement artistique dans les conservatoires. Son expérience depuis plus de 15 ans dans la pédagogie de groupe l'amène aujourd'hui à intervenir comme formateur auprès des CNFPT Rhône-Alpes et Bourgogne, l'EPCC de la Nièvre, l'ODAC 74, l'ADCA 22...

Loïc Guichard

Après avoir obtenu en parallèle une licence de musique (Université Lyon 2) et le DEM en piano, formation musicale et harmonie (conservatoires de Valence et Lyon), il débute dans l'enseignement de la musique en participant à la fondation d'une école de musique associative à Grâne (Drôme).

Diplômé d'Etat en formation musicale, son parcours musical et son goût pour les expériences éclectiques l'amènent à travailler aussi bien en tant que pianiste ou chef de chœur que comme compositeur et arrangeur. Il intervient également dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants de la musique, pour le Cefedem Rhône-Alpes ou le Conseil Général de la Drôme.

Depuis 2000, il dirige l'École de Musique de Grâne, où il enseigne la formation musicale et le chant choral. Il est également directeur de l'École de Musique Intercommunale de Livron-Loriol.

Cécile Guillier

Violoniste enseignante au CRD du Puy en Velay. Après un DEM au conservatoire de St Etienne, elle a intégré le Cefedem Rhône-Alpes et obtenu le DE en 2002. Elle a ensuite poursuivi un cursus en sciences de l'éducation à l'université Lyon 2 jusqu'à obtenir un MASTER dans cette spécialité. Elle a enseigné parallèlement au CRR de St Etienne (dans les écoles de quartiers, et pour des remplacements), et au CRD du Puy en Velay. Elle est aussi intervenue au Cefedem Bretagne. Musicalement, elle s'est produite dans des esthétiques variées : après une formation essentiellement classique, et des expériences en orchestre (symphonique et opéra) et musique de chambre, elle a fait partie de groupes de salsa, de jazz manouche, et participé en tant que violoniste à des spectacles de danse contemporaine ou des spectacles mélangeant théâtre et musique.

Catherine Guinamard

Née en 1960, Catherine GUINAMARD, flûtiste à bec, est titulaire d'une maîtrise d'Education Musicale LYONII/Paris IV, du diplôme de soliste de la Schola Cantorum Basiliensis (Classe de Conrad STEINMANN) et du certificat d'aptitude. Professeur à l'ENM de Villeurbanne depuis 1985, elle travaille régulièrement avec le CEFEDEM Rhône-Alpes et la FDCA du CNSM de LYON depuis leurs créations respectives.

Lors de ses études, elle se spécialise sur le chant baroque français au XVIIème et XVIIIème siècle et participe à la publication aux PUL de Musique Baroque, elle étudie également la musique médiévale avec Dominique VELLARD et les techniques d'improvisation du moyen âge et de la renaissance avec Jean-Yves HAYMOZ.

Depuis toujours passionnée par la pédagogie, Catherine GUINAMARD intègre très tôt à son enseignement une bonne part d'oralité, s'interroge sur l'accès au code et la musique intérieure, participe à l'expérience de « maître unique » initié par Camille ROY à l'ENM de Villeurbanne, expérimente dans sa classe divers outils d'évaluation et d'auto-évaluation et crée l'année dernière un cursus de 1er cycle pluri-instrumental.

Elle intervient régulièrement sur ses différents sujets : formation en cours sur l'évaluation au CRD de BELFORT avec Jean-Claude PARISOT, formation et témoignage autour de la notion de maître unique et de F.M. intégrée aux cours d'instrument auprès de l'école intercommunale de sud-bazois (EPCC de la Nièvre) et de l'association des directeurs des écoles de musiques de Bretagne (Musiques et Danse en Bretagne)

Claire Haranger-Segui

Claire Haranger-Segui enseigne la Formation Musicale depuis 1990. Pianiste de formation, elle mène après le baccalauréat des études d'analyse et d'harmonie au CNR de Lyon, puis en parallèle, à l'Université Lyon II Lumière où elle obtient une Licence de Musicologie. Elle poursuit ses études au Cefedem de Lyon où elle obtient le Diplôme d'Etat de Formation Musicale.

Elle enseigne actuellement la Formation Musicale au CRI de Miribel où elle coordonne le département Cultures Musicales. Elle travaille également de manière régulière avec le Cefedem Rhône-Alpes au sein duquel elle est conseillère pédagogique, depuis 1995.

Sa pratique musicale est multiple, passant de l'accompagnement pianistique de chorales d'enfants (association ARCIS), aux parties de flûte à bec dans le groupe de musique ancienne les Balladins (association musicale de Vaulx-en-Velin), ou encore les parties de voix et piano dans le « duo Dynamico » qui fait revivre des standards afro-cubains.

Passionnée de psychanalyse, elle participe régulièrement aux travaux de l'APJL (Association de Psychanalyse Jacques Lacan), au sein desquels elle apporte son point de vue de musicienne enseignante.

Sylvain Jaudon

Parcours pédagogique :

Professeur de piano à la MJC de Vénissieux de 1986 à 1988.

Professeur de piano à l'Ecole de Musique d'Ecully de 1988 à 1991. Remplacements fréquents durant cette période au CRR de Lyon dans les classes de piano de J.Martin et P.Soler.

Il fonde l'Académie de Musique de Chartreuse en 1990.

Professeur d'enseignement artistique au CRR de Saint-Etienne de 2004 à 2006.

Professeur d'enseignement artistique à l'Ecole Municipale de Musique de Pierre-Bénite depuis 1991, responsable des départements « Claviers » et « Musique d'ensemble ».

Conseiller pédagogique au CEFEDEM Rhône-Alpes de 1999 à 2008.

Professeur référent Au CEFEDEM Rhône-Alpes depuis 2010.

Elabore et rédige le projet d'établissement de l'EMM de Pierre-Bénite en 2011.

Vincent Magnon

Actuellement professeur d'écriture à la cité des arts de Chambéry menant des projets pédagogiques de création et d'arrangement dans différentes esthétiques, Vincent Magnon est titulaire du certificat d'aptitude obtenu en 2006 à l'issue de la formation diplômante du CNSMD de Lyon. Parallèlement à ses études au CNSMD de Paris (DFS d'écriture mention très bien dans les classes d'harmonie, contrepoint, fugue, analyse, écriture XXe siècle, orchestration, harmonisation au clavier et notation assistée par ordinateur) il effectue des activités d'enseignement variées au CRD du Raincy (93), conservatoire du XIXe arrondissement de la ville de Paris, CRR de Lyon et CRR de Grenoble notamment. Clarinettiste et pianiste se produisant en petite formation, ses activités de compositeur, arrangeur et orchestrateur l'amènent à collaborer entre autres avec l'orchestre de Besançon, l'orchestre Manifesto de Mélanie Thiébault, La semaine du son Ircam Paris, le festival de Saint-Riquier, l'Académie internationale de musique de Belley, les guitaristes C.Godin et O.Romain-Garcia, les bons-becs. Intervenant chargé du module connaissance des arts (culture musicale) au sein de la licence AGECE et du DUT Gaco à l'université de Savoie, Vincent Magnon anime plusieurs stages de formation professionnelle continue et intervient en tant que professeur référent auprès des étudiants du Cefedem Rhône-Alpes.

Pascal Pariaud né le 05/02/1960

Après des études musicales à l'École Municipale de Villefranche sur Saône, au CNR de Lyon, puis au CNR d'Orléans, à la Faculté Lyon II, il intègre l'Orchestre des Prix du CNSM de Paris en 1986 et poursuit une formation de musique ancienne sur instruments anciens au CNSM de Lyon.

Enseigne la clarinette et la musique improvisée depuis 1981 à l'ENM de Villeurbanne, dans laquelle il développe la pédagogie de groupe et l'improvisation.

Il obtient le DE en 1986 et le CA en 1989.

Il rejoint l'équipe du Cefedem Rhône-Alpes de 1998 à 2002 où il enseigne la pédagogie de la musique de chambre.

Membre d'un trio de musique expérimentale "PFL Traject" avec Jean-Charles François et Gilles Laval (concerts en France et à l'étranger).

Joue dans diverses formations sur instruments d'époque (Octuor A Venti, Le Concert Spirituel, Les Talens Lyriques, la Petite Bande,...) en France et en Europe.

A joué dans un collectif de Musiques Actuelles "La Douzaine".

Dirige la chorale "Jour de Fête" de son village (le Bois d'Oingt) depuis 25 ans.

Franck René

Franck René a étudié la Clarinette au Conservatoire National de Région de Lyon puis au Conservatoire Supérieur de musique de Genève où il obtient un prix de virtuosité.

Titulaire du Diplôme d'État ainsi que du Certificat d'Aptitudes aux fonctions de professeur de musique, discipline clarinette, il a été professeur chargé de direction de l'école de musique agréée de Saint Clair du Rhône (38), devenu le Conservatoire du Pays Roussillonnais dans lequel il est aujourd'hui professeur de clarinette. Dans le cadre de son activité de professeur et responsable d'orchestres au conservatoire, il a mené ou a été à l'initiative de projets liés aux musiques improvisées, le jazz, la musique renaissance et baroque, la musique traditionnelle...

Il est membre depuis sa création en 1996 du « Doumka Clarinet Ensemble » avec lequel il a créé, en collaboration avec le percussionniste Youval Micenmacher, des spectacles tels que "L'Indien de la mer rouge", le "Ciné-concert Dulac" pour la cité de la musique, a participé à de nombreux festivals comme "Banlieues Bleues", "38èmes Rugissants", "Sons d'hiver"... a donné des concerts en France, au Maroc, en Allemagne et enregistré 4 albums: "Autour des Musiques d'Europe Orientale et yiddish", "Café Rembrandt" (Enja Records / Harmonia Mundi), "La coquille et le Clergyman" (Radio-France / Collection Signature / Harmonia Mundi), "Afar" (Enja Records / Harmonia Mundi 05/2011).

Il collabore également avec la chanteuse grecque Elisa Vellia aboutissant à l'enregistrement de l'album "La femme qui marche" (Harmonia Mundi 05/2011).

Sa passion pour l'enseignement le conduit à l'écriture de recueils pédagogiques pour la clarinette édités aux éditions Robert Martin.

Depuis 2007, il collabore à la formation des étudiants au Cefedem Rhône-Alpes, en tant que "professeur ressources", "professeur accompagnant l'épreuve de cours (P.A.E.C)" et "professeur référent".

Marc-David Sanchez

Il étudie le piano au CNR de Marseille chez Anne-Marie Ghirardelli, puis rentre au C.N.S.M.D. de Lyon chez Pierre Pontier, dont il ressort avec Le Diplôme National d'Études Supérieures Musicales avec la mention très bien.

Il rencontre la très grande professeur Vera Gornostaeva, professeur au conservatoire Tchaïkovski de Moscou, et travaille avec elle pendant plusieurs grands stages sur quatre années.

Titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de piano, il est depuis 1999 professeur au CNR de St Etienne, où il est actuellement responsable du département piano.

Très engagé dans la pédagogie, il travaille depuis plus de dix ans comme conseiller pédagogique pour des étudiants du Cefedem (pour lequel il a été professeur référent) et du Cnsm de Lyon comme pour des professeurs du département de la Loire.

Compositeur de musiques pour le théâtre depuis 1999, il a été un des deux lauréats nationaux du fonds musique de scène de la sacd en 2009, pour la composition de la musique « d'ego non sum sed vos amo », spectacle qui se joue encore en 2011 (semaine européenne de la marionnette de Bourg en Bresse, festivals courants d'air de la mal de Thonon les bains, théâtre de Vénissieux). Il a aussi bien joué en quintette de jazz (melia jazz quintet) qu'en tango (roulotte tango), musique contemporaine avec l'ensemble orchestral contemporain (Daniel Kawka). Passionné d'éclectisme, il nourrit un goût certain pour la création, tout en travaillant au jour le jour le répertoire du piano classique. C'est ce goût de l'ouverture et de la création-tradition qu'il tente d'apporter à ses élèves.

José Schmeltz

Après avoir obtenu ses DEM de Trompette et de Formation Musicale au Conservatoire de Mulhouse (2000), ainsi qu'une licence de Musicologie à l'Université Marc Bloc (2001), J.Schmeltz a

suivi la formation Diplômante du Cefedem Rhône-Alpes et obtenu les Diplômes d'État de Professeur de Trompette et de Formation Musicale en 2004. En 2006, il valide le CEG (Certificat d'Etudes Générales) au CNSMD de Lyon en Musique Ancienne (Trompette Baroque), et se produit avec divers ensemble. Outre les multiples écoles où il a enseigné (Alsace, Rhône-Alpes), il est depuis 2004 enseignant au CRD de Valence, où il est en charge de cours de Formation Musicale, d'Éveil Musical, d'orchestre à vents 1er et 2d cycle. En outre, il assure depuis 2009 dans cet établissement la fonction de Conseiller aux Études / Coordinateur.

Parallèlement à ces activités, J.Schmeltz dirige des stages musicaux d'été depuis 2001, compose régulièrement, et complète sa formation par un cursus de Chant Lyrique, des cours de piano Jazz et de direction d'orchestre.

Bruno Simon

Professeur au C.R.D. de Mâcon et au C.R.C. de Vienne

Titulaire du CA de Musiques Actuelles Amplifiées et du DEM de jazz au conservatoire de Villeurbanne, prix de meilleur soliste au tremplin jazz d'Avignon 95, il se produit actuellement en trio (Bruno SIMON trio), avec le « UPPY TRIO », au sein du Big-Band « l'O.E.U.F. » et accompagne la chanteuse Caroline PERSONNE.

Il a participé à de nombreux projets dans les styles les plus divers avec notamment le groupe SHAKOK, l'AFFAIRE LOUIS TRIO, Dave LIEBMAN, Bill DOBBIMS, TRIPOTES, l'ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, l'ORCHESTRE des PAYS de SAVOIE, le GUITAR_WORKSHOP, l'ENSEMBLE ORCHESTRAL CONTEMPORAIN.

Il a enregistré avec Bruno SIMON trio, l'OEUF, Michel ARBATZ, Michèle BERNARD, Caroline PERSONNE, Morice BENIN, SHAKOK, LALO entre autres.

Philippe Wucher

Après un cursus complet de violon et de musique de chambre aux conservatoires de Chalon sur Saône puis de Grenoble (médaille d'or et prix de région dans les deux disciplines) puis au conservatoire supérieur de musique de Genève (prix de perfectionnement et classe de virtuosité), il s'oriente vers l'enseignement; titulaire du Diplôme d'Etat puis du Certificat d'Aptitude il est nommé depuis 1997 professeur de violon au CNR de Grenoble.

Il ne délaisse pas pour autant son activité de violoniste qui l'amène à jouer en tant que violon solo au sein de divers ensembles ou dans des formations de musique de chambre qui lui permettent de faire le lien entre son rôle de pédagogue et d'artiste.

Cherchant toujours à enrichir et ouvrir son expérience musicale il est amené à participer à des actions aussi diverses que création d'œuvres contemporaines, improvisation, réalisation de spectacles mêlant musique, danse et théâtre.

Annexe

1980-1990 enseigne le violon et la FM à l'école municipale de St Claude (Jura)

1985-1991 violoniste au sein de l'Orchestre de chambre de Genève et de l'Orchestre des pays de Savoie.

1990-1997 enseigne le violon à l'ENM de Mâcon

Depuis 1997 professeur de violon au CRR de Grenoble

Depuis 1998 intervenant au Cefedem Rhône-Alpes et dans le cadre de la formation diplômante du CNSM de Lyon